

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2012

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 28 SEPTEMBRE 2012 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Administration générale, travaux et vie associative

- GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SA HLM OSICA : FINANCEMENT (PRÊT DE 2.641.649 €) DE LA RÉHABILITATION DE 135 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE FRANZ LISZT, QUARTIER SAINT-JEAN À BEAUVAIS
- PARTICIPATION À LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCESSIBILITÉ LE 20 OCTOBRE 2012 'BEAUVAIS OPÉRATION VILLE ACCESSIBLE'
- PRÊT À USAGE DU PÔLE DE PROXIMITÉ
- RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE DE PROXIMITÉ
- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2012 - 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- ASSOCIATION EMMAÛS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
- PROGRAMMATION D'ÉLISPACE SAISON 2012 -2013
- PRIX DU BÉNÉVOLAT
- SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION CONCERNANT LE DOSSIER D'APPEL À PROJET «RECHERCHE ACTION» RISQUES PSYCHOSOCIAUX
- ADOPTION DE LA COMPÉTENCE « RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) » ET RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS

Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire

- MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA VENTE DU DOSSIER DE L'ART
- COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS (C.G.T.B.) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE 2012-2014

Urbanisme, circulation et stationnement, environnement

- ACQUISITION IMMEUBLE BOULEVARD SAINT-JEAN AUPRÈS DE LA SCI DOMAINE DU PETIT MANOIR
- ÉCHANGES FONCIERS AVEC L'OPAC - RUE DU PONT D'ARCOLE
- PRÉEMPTION D'UNE PARCELLE SISE LIEUDIT «LE PATIS»
- CESSION DE TERRAIN RUE DE NOTRE-DAME-DU-THIL
- VENTE DE TERRAINS AUX RIVERAINS - DÉLAISSÉS DU LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE
- VENTE D'UNE MAISON 13 RUE DE GESVRES
- LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS
- VENTE PAR ADJUDICATION MAISON 3, RUE ALFRED LEBLANC
- APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME RELATIVE À LA SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ DESTINÉ À LA DESSERTE DES TERRAINS SITUÉS ENTRE LES AVENUES P-H. SPAAK ET M. DASSAULT
- MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- RENOUVELLEMENT DU CHANTIER D'INSERTION ECOSPACE
- LANCEMENT D'UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Sécurité, prévention de la délinquance**- DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2012 DE L'ASSOCIATION IFEP****- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LFSM POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANALYSE DE PRATIQUE ET DE DEBRIEFINGS PSYCHOLOGIQUES POUR LES AGENTS DE LA DIRECTION PRÉVENTION SÉCURITÉ**Sport, jeunesse**- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES****DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Fait à Beauvais, le 20 septembre 2012

Le vendredi 28 septembre 2012 à dix huit heures trente,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, Mme Cécile PARAGE-LALOÏ, Mme Odette BLEIN, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, Mme Nicole WIS-SOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, Mme Béatrice PERNIER, Mme Malika BOUBEKER, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU, Mme Farah JEDDI, Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOUÏ

POUVOIRS : M. François GAIRIN à M. Pierre MICHELINO, Mme Corinne CORILLION à M. Jacques DORIDAM, M. Armand BORGNE à Mme Caroline CAYEUX, Mme Claire LEROY à M. Jean-Marie JULLIEN, M. Eric MARDYLA à Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Richard HAUDOIRE à M. Olivier TABOUREUX, Mme Elisabeth LESURE à M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Cécile CHAMORIN à Mme Catherine THIEBLIN, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY à Mme Sylvie HOUSSIN, M. Xavier CNOCKAERT à M. Mehdi RAHOUÏ

Date d'affichage :	12/10/2012
Date de la convocation :	21/09/2012
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Madame Hélène de Nattes.

Mme LE MAIRE : : Mes chers collègues, avant de commencer ce conseil municipal, je souhaite rendre hommage à deux anciens élus de notre conseil municipal qui nous ont quittés cet été :

Bernard PARMENTIER le 4 août,
et Jean-Louis PICHOT le 15 août.

Bernard PARMENTIER était maire adjoint, en charge du commerce pendant le mandat 2001-2008. Il était un pilier de l'équipe de « Beauvais pour tous ». Gaulliste social, soucieux d'harmonie sociale et d'équilibre dans l'action politique, il était homme d'action autant que de conviction. Avec le FISAC, avec la place des Halles, il avait su impulser un nouvel élan à la politique municipale en faveur du commerce et de l'artisanat. Ouvert aux autres, prônant l'écoute et le dialogue, Bernard était un citoyen actif, très engagé dans la vie de sa cité qu'il aimait et connaissait mieux que personne. En le perdant, l'équipe « Beauvais pour tous » perd un ami et un homme avec qui nous partageons plus que des convictions : une vision de notre ville et de l'action politique.

Jean-Louis PICHOT a été conseiller municipal entre 1977 et 2001. Il a également été président de l'OCVB et continuait à s'impliquer dans la vie de Beauvais à travers ses engagements, en tant que vice-président de la société académique de l'Oise et vice-président de l'office du tourisme du Beauvaisis. Membre de l'association des amis des fêtes Jeanne Hachette, il était aussi un participant assidu aux manifestations patriotiques beauvaisiennes. Ce soir, je souhaite que nous rendions tous hommage à ces deux hommes qui ont, par leurs engagements respectifs, montré un grand intérêt pour notre ville et lui ont apporté beaucoup, chacun à leur manière. Mes chers collègues, je vous propose de respecter une minute de silence.

Minute de silence

Mme LE MAIRE : : Je vous remercie. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2012.

M. LOCQUET : Madame le Maire, j'ai relu attentivement le compte-rendu du dernier conseil municipal auquel je n'étais pas présent. Certains ont parlé de moi, et je souhaite rétablir certaines vérités, si vous voulez bien me donner la parole.

Mme LE MAIRE : : Je vous donne la parole.

M. LOCQUET : Merci Madame le Maire. Comme vous le savez, j'ai élevé plusieurs enfants, et l'une des valeurs que j'ai essayé de leur inculquer est l'honnêteté, morale, intellectuelle, l'honnêteté tout court. Aussi, lorsque j'ai le sentiment que l'on a manqué d'honnêteté,

je me sens obligé de le dénoncer. Avant de revenir sur le dernier conseil, j'ai aussi pris un certain plaisir, je le concède, à relire celui d'il y a un an tout juste. Notre assemblée débutait alors les discussions sur le projet de la galerie commerciale de la place du Jeu de Paume, et notre collègue Monsieur RAHOUI nous disait alors, je cite : « *Je pense qu'il serait plus sérieux ce soir de nous donner des éléments concrets en nous indiquant quelles enseignes ont aujourd'hui signé avec HAMMERSON. Pour ma part, je me suis renseigné, je suis allé au-devant d'une entreprise, H&M, qui m'a indiqué, à ma grande surprise, que le site de Beauvais l'intéressait, sauf que le centre commercial ne l'intéressait pas du tout. Je crois qu'il est quand même paradoxal de voir que H&M, que vous avez toutes espéré et attendu, est intéressé par tous les sites possibles de Beauvais, sauf par celui que vous êtes en train d'essayer de concevoir pour cette enseigne. Avouez que c'est fabuleux !* » J'avais répondu à notre collègue Monsieur RAHOUI qu'il avait bien de la chance de parler avec H&M, lui, puisque nous savions qu'ils ne souhaitaient pas communiquer sur leur venue à Beauvais. Nous nous étions dit à l'époque que c'était un beau coup de bluff, mais que malheureusement nous ne pouvions rien dire, car nous savions qu'il fallait laisser la stratégie commerciale se mettre en œuvre et qu'H&M était au cœur du processus. En attendant, cette rumeur a fait son chemin, et Monsieur RAHOUI s'est installé dans cette posture de fossoyeur. Cela est triste, chers collègues, mais malheureusement humain : parfois, quand on n'a rien à dire, on invente des histoires. Et plus elles sont grosses, plus elles passent, pour qu'il ne reste finalement comme élément de langage que : « *H&M ne viendra pas à Beauvais* ».

Nous pensions tout de même que notre ennemi socialiste, responsable du groupe, chef de l'opposition, allait en rester là, se faire discret et ranger son artillerie. Je pense même que nous aurions été sympathiques, et que nous aurions fait comme si de rien n'était, pour simplement nous réjouir d'un futur succès. Et puis, mes chers collègues, l'excitation, l'arrivée de l'été, l'envie d'un come-back, le plaisir inavoué de faire de l'esprit, et c'est la rechute au conseil du 6 juillet dernier. Je cite l'extrait du dernier conseil, et notre collègue socialiste de commencer ainsi : « *D'autre part, le deuxième point que je désirais évoquer - puisque le *Courrier Picard* est à l'honneur -, je voudrais faire référence à un très bon article qui confirme ce que j'ai pu dire au conseil municipal et qui avait été raillé par M. LOCQUET, qui est malheureusement absent ce soir, et qui aurait sans doute rougi* ». Si vous me permettez, je fais un aparté. Non seulement ce n'est pas très courageux de s'attaquer à des collègues quand ils ne sont pas présents, mais il est aussi présomptueux de penser me faire rougir sur un tel sujet. Non que je ne sois pas émotif, mais quand on étudie ce dossier à fond et que l'on connaît la réalité du travail des équipes du centre commercial, on n'a pas à rougir des actions qui sont menées sur ce dossier. Dans les affaires, il faut parfois laisser le temps au temps et permettre à ceux qui œuvrent de bien faire leur métier. Passons, et reprenons ce brillant exposé du 6 juillet dernier. Monsieur RAHOUI de surenchérir en s'adressant à Madame le Maire : « *Peut-être annoncerez-vous clairement des noms d'enseignes ce soir, ce serait tout à votre honneur, puisque nous attendions cela depuis des années, alors que rien ne vous interdit de le faire d'un point de vue légal, et au-delà des éléments que vous avez pu nous affirmer, de façon un peu fantaisiste* ». Je répète, mes chers

collègues, et je vous demande de ne pas trop rire, la phrase se termine ainsi : « *... au-delà des éléments que vous avez pu nous affirmer, de façon un peu fantaisiste* ». Mes chers collègues, sur le côté « un peu fantaisiste », je n'insisterai pas car je me demande de quel côté est le fantaisiste. Mais ce n'est pas tout. Notre conseiller de reprendre, en atteignant des sommets de subtilité : « *Toutefois, la seule enseigne phare qui serait présente dans ce centre commercial, est un Shopi* ». Comme le refrain d'une bonne chanson populaire, reprenons tous ensemble ce slogan implacable, cette vérité enivrante : « *Toutefois, la seule enseigne phare qui serait présente dans ce centre commercial est un Shopi* ». Et nous n'en restons pas là ! Le chef de l'opposition de Beauvais conclut toujours plus haut, toujours plus fort : « *Construire un centre commercial d'ampleur, pour faire venir Shopi dans le centre-ville de Beauvais, je crois que vous connaissez mal les habitudes des Beauvaisiens pour vous dire qu'ils ont vraiment besoin d'un Shopi dans le centre-ville pour attirer une nouvelle clientèle dans la ville* ». Et Monsieur RAHOUI d'en rajouter : « *Je suis content que cela vous fasse rire, mais que la réalité des faits vous amène à plus de responsabilité et de réalisme concernant ce projet*, Madame le Maire ». Je vous demande de réécouter ce passage anthologique, « *... que la réalité vous amène à plus de responsabilité et de réalisme concernant ce projet* », ose-t-il conclure. Que vous dire, sur nos responsabilités et le réalisme ? Cette leçon est tout de même énorme, de la part d'un élu qui, depuis des mois, annonce à qui veut l'entendre qu'il sait, lui, qu'H&M ne viendra pas dans le centre commercial, et que seul Shopi sera présent. Alors que tout le monde sait, déjà à l'époque, que Carrefour Market a signé. Nous ne devons pas vivre dans la même ville. Lorsque l'on est entre copains, à la plage, au bistrot du coin, on peut à peu près tout dire sans que cela porte préjudice. On peut tout inventer, ne rien vérifier, créer sa propre vérité, mais lorsque l'on est élu de la République, responsable politique, chef de groupe socialiste d'une ville de 57 000 habitants, on ne peut pas tout se permettre sous prétexte d'être dans l'opposition. Ce jeu de dupes pourrait être drôle si le sujet ne s'avérait pas grave. Mais ce n'est pas le cas. L'attractivité de Beauvais, la lutte contre l'évasion commerciale, le soutien au commerce de proximité sont des sujets graves qui méritent de ne pas être approximatif. Le combat d'arrière-garde « *Galerie du Jeu de Paume contre centre-ville historique à moins de trois minutes* », les grandes déclarations souhaitant opposer les uns aux autres, tout cela est fini, dépassé, et même dangereux. Aujourd'hui tous les commerçants sont dans le même bateau pour gagner ensemble. Il est incontestable que la crise a touché la consommation beauvaisienne. Même si nous résistons mieux que d'autres en Picardie, nous devons continuer à nous battre pour rendre notre ville attirante.

J'ai assisté il y a quelques jours à une réunion de la CCI avec la fédération des commerçants de l'Oise et des experts. Tous convenaient de ce que nous disons depuis deux ans : aujourd'hui, la concurrence ne se fait plus d'une rue à l'autre, d'une place à l'autre, ou même du centre-ville aux ZAC. La concurrence est entre agglomérations, ce qui est simple à comprendre. Si, sur votre territoire, se trouve la grande majorité des boutiques dont vous avez besoin, alors vous consommez beauvaisien, vous donnez du travail à des Beauvaisiens et vous permettez à chacun de vivre plus épanoui chez lui. Amiens, Cergy, Creil, Saint-Maximin, on le sait la concurrence est féroce. Je

vous le dis, mes chers collègues de l'opposition : nous devons unir l'ensemble des bonnes volontés, loin des postures idéologiques, pour réussir ce défi du XXI^{ème} siècle. À Beauvais, nous faisons comme Monsieur Montebourg : nous défendons le patriotisme commercial. Alors les affabulations, les rumeurs stériles, les ragots, face à la crise et au moment douloureux que vivent nos concitoyens pendant cette rentrée, nous pouvons nous en passer. C'est se battre pour l'emploi qui compte, et défendre notre ville. Bien sûr, avec les annonces des premières enseignes, ces derniers jours, notre collègue RAHOUI a fait volte-face, il y a quelques jours, en disant qu'il n'avait jamais dit que H&M ne viendrait pas etc. Avant de terminer sur les autres incohérences, je souhaiterais revenir sur ces dernières déclarations de notre collègue qui pour tenter de justifier ce qui, pour moi, est injustifiable, invente je ne sais d'où, de prétendues modifications de conditions juridiques et financières, qui auraient fait changer d'avis les enseignes sur le Jeu de Paume. D'où tenez-vous cela ? Avez-vous des preuves à nous fournir, des documents qui stipulent ces éléments ? Comment peut-on tenir ce discours sans apporter le moindre justificatif ? Imaginez ma stupeur ! J'ai continué à lire attentivement les dernières déclarations, qui m'ont fait tomber des nues. Après le numéro de contorsionniste sur l'arrivée de H&M, ses affabulations reprennent en affirmant dans le dernier Oisehebdo, que 60 boutiques seraient, ou plutôt sont à vendre dans le centre-ville ! Là encore, sur quoi vous basez-vous, Monsieur RAHOUI, pour affirmer de telles choses ? Est-ce la même source qui vous avait dit que H&M ne signerait pas dans le centre commercial ? Si c'est le cas, changez d'informateur ! Fair-play, je vais vous donner quelques chiffres qui vous permettront, à l'avenir, de ne pas vous tromper sur le commerce beauvaisien. Soyons précis, c'est essentiel pour la crédibilité. En 2009, savez-vous combien de commerces ont été cédés à Beauvais ? 34. En 2010, 26. En 2011, 28. Et depuis le début de l'année, nous n'en sommes qu'à 12 ! 12 cessions, bien qu'il y ait des projets en cours, et nous en serons seulement à 25 d'ici la fin de l'année. Seulement 25, c'est-à-dire moins qu'avant l'annonce du projet. Il n'y a rien d'exceptionnel à cela, nous sommes dans la continuité des autres années, je ne cesse de le dire, et je vais vous donner un autre chiffre très intéressant. En 2012, savez-vous quel est le montant moyen d'une cession de fonds de commerce en centre-ville, que vous dites aller si mal ? Évidemment, vous ne le savez pas. Il est de 172 000 €. Croyez-vous vraiment que si le centre-ville de Beauvais tombait en ruines, comme vous le laissez entendre en disant que la ville n'incarnerait pas l'avenir, les commerces ne se vendraient pas à ces montants, et surtout qu'ils ne trouveraient pas des acheteurs ? Vous allez me dire bien évidemment que certains commerces sont fermés. C'est vrai, Monsieur RAHOUI. Nous en avons une dizaine, qui font un peu moins de 2 % de la totalité des commerces du centre-ville. Ils sont vides pour diverses raisons qui ne sont pas à cacher : soit un projet est en cours dans l'immeuble et les baux ont été résiliés, comme dans la rue de la Madeleine, l'ex-Liberty Form ; soit un plan social est malheureusement intervenu comme aux 3-Suisses ; soit la crise elle-même a eu raison de certains commerçants, et j'en suis le premier désolé. Mes chers collègues, savez-vous que, dans le même temps, nous avons accueillis de nouveaux commerçants dans des locaux inoccupés depuis de nombreuses années, comme Ooxoo rue des Jacobins, ou l'institut de massage rue d'Agincourt. Nous travaillons

aussi actuellement sur des reprises de fonds de commerce qui devraient aboutir prochainement, et que je me ferai un plaisir d'annoncer. Tout cela vous montre que nous sommes dans un cycle économique classique d'une ville moyenne. Avant d'en finir, Madame le Maire, je voudrais vous raconter une anecdote qui nous a fait sourire durant l'été, car cela n'a fait que démontrer à quel point notre opposition municipale a une posture face à ce projet, et rien d'autre.

Sachez que nous avons été contactés par le Directeur Général des Services d'une ville du Périgord. Je ne vous préciserai pas laquelle, pour que ce dossier ne se fasse pas taper sur les doigts - l'esprit républicain prévaut en général - mais sachez qu'il s'agit d'une ville de 30 000 habitants. Et savez-vous pourquoi il nous appelait ? Parce qu'il voulait savoir comment nous avions procédé pour mener à bien le projet qu'ils appellent « Le Jeu de Paume » et, plus particulièrement, ce que nous avons fait auparavant pour les commerçants, comment nous avons mené la concertation, comment s'étaient déroulées les enquêtes publiques, etc. Cette ville a en effet pour projet de construire un centre commercial en centre-ville, dans une zone soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, d'une surface pouvant aller jusqu'à 15 000 m² (rappelez-vous : 30 000 habitants, 15 000 m² ; 57 000 habitants, 19 000 m², ce qui tend encore à prouver que notre projet n'est pas si démesuré). Ils veulent implanter ce centre parce que l'évasion commerciale est trop forte, qu'ils veulent redynamiser leur centre-ville. J'ai comme l'impression d'avoir déjà entendu ces arguments quelque part. Mais ce qui nous fait sourire, c'est que cette mairie est socialiste, dont le maire est proche de François HOLLANDE. Notre projet, tant décrié par notre opposition municipale, sert maintenant d'exemple à des socialistes. Admettez que cela peut prêter à sourire. Dynamiser le centre-ville et offrir des enseignes manquantes est un combat quotidien, et je veux remercier ici les équipes de la ville pour la vigilance qu'elles fournissent dans ce défi permanent. Bien sûr, rien ne se fait sans effort, sans négociation. La vie du commerce beauvaisien, nous la devons d'abord aux commerçants beauvaisiens qui travaillent dur. A notre échelle, nous tentons chaque jour de créer les conditions pour favoriser la consommation à Beauvais, par des animations, de nouveaux projets de cœur de ville, par notre combat sur le maintien des entreprises sur notre territoire, par la construction de nouveaux logements, et ce n'est pas toujours facile. Mes chers collègues, il est possible de tout dire, de tout raconter, tout le temps, à tort et à travers, juste pour exister. Mais à un certain moment, il faut produire des preuves, donner de vrais chiffres et vérifier les informations. Beauvais mérite l'espoir. Nous devons encourager les commerçants, les soutenir sans relâche et sans leur faire peur. Ma grand-mère me racontait une fable lorsque j'étais enfant, et qui résume bien le danger de parler sans fondement. C'est celle de l'enfant et du loup. Le petit berger criait sans raison au loup, pour faire peur et se moquer, jusqu'au jour où le loup vint vraiment. Ce jour-là, plus personne, ni même sa propre famille ne le crut, et ce fut sa catastrophe. Attention donc, chers collègues, de ne pas arriver au point de n'être plus crédibles jusqu'au sein de votre propre famille politique. Je suis pour l'opposition juste, pour le débat, mais pas pour le dogmatisme aveugle. Vouloir défendre ses idées est légitime, mais inventer des histoires sans fondement pour simplement dénigrer et faire peur, voilà qui est stérile. J'en finis, Madame le Maire, mes chers collègues, en demandant à

Mehdi RAHOUI de bien vouloir nous dire, lui qui sait tout, si Carrefour Market ne viendra pas à la place de Shopi. Peut-il nous confirmer, de source sûre, que Foot Locker n'est pas intéressé par les conditions de la galerie du Jeu de Paume ? Peut-il affirmer aux Beauvaisiens que Séphora ne viendra pas à Beauvais ? Enfin, peut-il continuer à démonter le projet de centre-ville pendant que nous construisons l'avenir de notre cité et défendons notre territoire ? J'en termine, Madame le Maire, par un geste symbolique et juste un peu d'humour en faisant à notre collègue RAHOUI un cadeau que j'ai payé moi-même, et en détournant un slogan qui devait lui être cher en juin dernier, après les affabulations, les reniements, les volte-face, une expression dit : « Manger son chapeau », c'est-à-dire être contraint de reconnaître son erreur lorsqu'elle est avérée. Mon cher Mehdi RAHOUI, manger son chapeau, c'est maintenant.

M. PIA : Après cette page d'humour, bien nécessaire autour de cette table, je crois que nous pouvons remercier Charles LOCQUET de nous avoir transmis des informations aussi précises et précieuses sur le commerce beauvaisien et nous pouvons aussi le remercier tous ensemble ce soir de toute l'activité importante qu'il a pu mener sur ce dossier, avec notamment notre collègue Jean-Luc BOURGEOIS auprès de Madame le Maire et de toute l'équipe municipale. Si vous me le permettez, je souhaiterais intervenir sur le chapitre de l'emploi. Notre ordre du jour de ce soir n'est pas trop chargé.

En tant qu'élu, chargé entre autres de l'emploi et de l'insertion, j'ai souhaité vous donner mon sentiment sur la situation de l'emploi en particulier à Beauvais. Notre pays, le monde occidental et plus particulièrement l'Europe, traverse une crise grave, crise économique sans précédent depuis la seconde Guerre Mondiale. Mon propos n'est pas d'en chercher les causes ni d'en attribuer les responsabilités ; je laisse ces réflexions aux experts et analystes économiques. Je voudrais savoir qui, ce soir, autour de cette table, s'engage résolument, fermement, dans le combat contre le chômage pour amener des emplois dans notre ville et sur notre territoire. Les commandes sont en baisse, le chômage augmente et tous les acteurs, publics ou politiques, sont unanimes sur la nécessité de se mobiliser plus que jamais pour l'emploi. Y a-t-il un problème, Madame HOUSSIN ?

Mme HOUSSIN : Je m'interroge car je ne vois pas à quelle délibération cela se rapporte.

Mme LE MAIRE : C'est une intervention et j'ai donné la parole à Monsieur PIA.

M. PIA : Je pense qu'il est de droit de tous les élus élu de faire une intervention préalable à un conseil municipal. Un combat s'engage à tous les niveaux de responsabilité de la société française. Le bilan économique et social, publié par l'INSEE Picardie fin juin, indique que le bassin d'emploi de Beauvais s'en sort le mieux en Picardie puisqu'il connaît le taux de chômage le plus bas par rapport aux autres bassins d'emploi de Picardie. C'est peut-être une révélation pour certains de nos collègues de l'opposition, mais nous devons le dire. Cette position économique n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat de la mobilisation sans faille, de tous les instants, de l'équipe municipale, en faveur de l'emploi. Depuis 2001, nous avons fait de l'emploi la première de nos priorités. Voilà plus de 10 ans que nous transformons Beauvais pour la

rendre plus attractive et plus dynamique afin d'attirer de nouvelles entreprises sur notre territoire, et de permettre aux entreprises existantes de se développer pour favoriser la création d'emplois. Pour cela, nous avons utilisé tous les moyens pour transformer la ville, la moderniser, et la rendre plus attractive en menant une politique d'investissements active, que l'opposition n'a eu de cesse de dénoncer. Complémentaire à cette action en faveur de la création d'emploi, nous avons renforcé l'accompagnement des demandeurs d'emplois en lien avec le service public de l'emploi et les sociétés d'intérim grâce à l'action de la maison de l'emploi et de la formation, présidée par Caroline CAYEUX, et du PLI, présidé par moi-même. Dernièrement, nous avons encore signé une convention de parrainage avec 15 entreprises du territoire, qui permet aux publics éloignés de l'emploi d'avoir un parrain cadre ou dirigeant d'entreprise, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous avons su développer une dynamique de développement économique porteuse d'emplois pérennes. Je ne dis pas cela pour m'épancher dans le satisfecit, mais parce que beaucoup reste à faire et que nous avons besoin de toutes les énergies, et je dis bien toutes les énergies. Nous avons besoin de tout le monde pour livrer ce combat contre le chômage. Chaque jour qui passe, dans nos permanences de quartier, nous rencontrons trop de jeunes beauvaisiens à la recherche d'un emploi, ou de chômeurs de longue durée. Bien sûr, les 1 000 emplois qui découleront du projet de pôle commercial de la place du Jeu de Paume, ne régleront pas tous les problèmes de chômage à Beauvais, mais de là à tenter de discréditer ce projet et de tenter de l'entraver par tous les moyens, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je vous le dis, mesdames et messieurs de l'opposition : ce projet est une vraie opportunité pour notre ville. 110 millions d'euros seront investis sur notre ville, ce qui équivaut au projet de rénovation urbaine sur Saint-Jean, avec cette grande différence par rapport au PRU, c'est qu'il s'agit de crédits privés et non publics. Ce projet ne coûtera rien à la ville, au contraire. Avec la création de 1 000 emplois, c'est une véritable bouffée d'oxygène pour l'économie et l'emploi local, et une vraie occasion d'augmenter l'attractivité de notre territoire. Combien de villes, aujourd'hui, peuvent se prévaloir d'une telle opportunité sur leur territoire ? Vous rendez-vous compte de ce que représentent 1 000 emplois ? Dernièrement, nous avons organisé le premier forum des agences d'emploi, le 13 septembre dernier. Le parvis de l'hôtel de ville était rempli de ces jeunes pleins d'espoir et désireux de trouver un emploi dans notre ville.

En mon âme et conscience, je peux leur dire qu'avec l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale, nous faisons tout notre possible pour les aider. Alors, mesdames et messieurs de l'opposition, venez nous rejoindre dans cette belle et noble cause. Je peux leur dire que de nombreux partenaires avancent dans cette bataille de l'emploi. La ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les chambres consulaires, les agences d'intérim, les entreprises qui s'implantent, tous, nous essayons d'apporter des solutions à un avenir professionnel pour nos jeunes à Beauvais. Et je regrette que nous ne puissions pas compter sur le soutien de nos collègues municipaux socialistes et du front de gauche qui, au lieu de mener à nos côtés, le combat de l'emploi, préfèrent discréditer notre travail, préfèrent nous mettre des bâtons dans les roues et agissent contre les demandeurs d'emploi. Je me souviens de vos grandes et nombreuses déclarations

d'intention quant à votre volonté de devenir une opposition constructive. Les faits parlent d'eux-mêmes. Alors que le premier ministre et même tout récemment François HOLLANDE lui-même déclarent que l'urgence est l'emploi, vous mettez toute votre énergie à lutter contre l'emploi à Beauvais. Vous déclarez que nous devrions abandonner le projet de pôle commercial, pour faire court, que nous devrions donc abandonner l'emploi. C'est incompréhensible et irresponsable de votre part. Nous savons bien que vous n'accordez pas beaucoup de crédit à ce que peuvent dire ou penser les membres de notre majorité « Beauvais pour tous », nous avons bien compris votre stratégie politique toute acquise à une démarche d'opposition systématique à ce que propose et met en place l'équipe municipale de « Beauvais pour tous ». Mais il y a urgence, oui, urgence, à unir toutes les forces pour l'emploi, au-delà des frontières partisanes. Je ne vous cache pas que je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur votre volonté de nous rejoindre dans ce combat. Mais je voulais quand même vous le dire ce soir. Accompagner l'avenir de nos jeunes, leur ouvrir de nouveaux horizons, les aider à construire leur vie, nous mobiliser pour l'emploi, c'est une priorité municipale, que nous ne remettrons jamais en cause. Avec ou sans vous, nous nous battons pour l'emploi à Beauvais.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, nous allons donc voter pour l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Mme HOUSSIN : Une petite remarque. Ce soir, avec vos deux interventions sur des orientations générales et un discours général, vous avez créé une forme de jurisprudence ! Nous considérons donc que, puisqu'il y a jurisprudence, nous pourrions faire la même chose la prochaine fois.

Mme LE MAIRE : Il me semble d'abord que vous êtes déjà intervenue à propos de certains comptes-rendus des conseils municipaux en proposant telle ou telle intervention. Cela ne met absolument pas en cause une quelconque jurisprudence. C'était une réaction normale de notre groupe concernant ce compte-rendu.

M. RAHOUI : Sur le compte-rendu, Madame le Maire, juste une réaction rapide...

Mme LE MAIRE : Parfois il faut enfoncer le clou un peu profondément pour que les adversaires comprennent.

M. RAHOUI : Je ne souhaite pas enfoncer le clou, mais juste dire que moins on en a à mettre sur la tartine, plus on l'étaie. Au-delà, Monsieur LOCQUET a parlé au début de son intervention, de ce que j'avais pu dire au précédent conseil municipal et il a fait référence à l'honnêteté. J'aurais apprécié, Monsieur LOCQUET, vu que vous êtes honnête comme vous le dites, que vous citiez l'intégralité de mon intervention. Vous savez de quoi je parle, notamment sur les clauses relatives à la venue de cette enseigne à Beauvais. Aujourd'hui, je vois que l'opposition vous gêne beaucoup. Pour notre part, nous continuons d'assumer l'intégralité, Madame le Maire, de ce que nous avons pu dire précédemment sur ce projet.

Nous continuons d'assumer l'aspect positif de l'arrivée d'H&M à Beauvais, mais pas à cet emplace-

ment, pour toutes les raisons que nous avons exposées dans le précédent débat. Il est vrai qu'ils peuvent être des débats de qualité, Monsieur LOCQUET, en-dehors de toute la polémique que vous avez pu coudre autour du sujet. Nous restons sur nos positions, quitte à ce qu'elles vous gênent, et je vois que c'est le cas.

Mme LE MAIRE : Écoutez, Charles LOCQUET a parlé de « manger son chapeau », je dirais « retourner sa veste ». Bref, nous sommes dans le vestimentaire. Cela dit, je passe la parole à Jean-Marie JULLIEN pour la délibération n°1.

GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SA HLM OSICA : FINANCEMENT (PRÊT DE 2.641.649 €) DE LA RÉHABILITATION DE 135 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE FRANZ LISZT, QUARTIER SAINT JEAN À BEAUVAIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2021 du code civil ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la caisse des dépôts et consignations et après en avoir délibéré, au profit de l'emprunteur ;

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Beauvais accorde sa garantie à hauteur de 100% (quotité garantie), pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 641 649,00 € qu'OSICA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de l'ensemble immobilier comprenant 135 logements de la « résidence Franz Liszt », quartier Saint-Jean à Beauvais (60).

Article 2 : Les caractéristiques du prêt renouvellement urbain consenti par la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	20 ans
Différé d'amortissement :	24 mois
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85 %
Taux annuel de progressivité :	0,50 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Sur la base de la quotité garantie de 100%, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit, non pas de commerce, mais de réhabilitation d'une résidence située dans le quartier Saint-Jean, avec 135 logements, ce qui est important, de la S.A HLM Osica qui s'appelait autrefois la SAPI. Cette société HLM souhaite investir sur ce groupe de logements, dont vous avez le descriptif dans le dossier, avec plus de 3,8 millions d'euros de travaux, soit un peu plus de 28 000 € par logement. Elle nous sollicite pour obtenir une garantie d'emprunt pour 2 641 649 euros. Sous l'égide de notre service de contrôle de gestion, nous avons fait une analyse attentive de ce dossier. Les éléments communiqués nous permettent d'avoir une certaine sécurité en ce qui concerne cette proposition de garantie d'emprunt. C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir adopter cette délibération et d'accorder la garantie d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignation, qui a été sollicitée par la SA HLM Osica. Je ne rentre pas dans le détail des différents articles indiqués dans le rapport sur les modalités de ce prêt, mais je pense que cette garantie d'emprunt a une véritable utilité sociale, au profit de la SA d'HLM Osica et surtout au profit des 135 locataires qui occupent ces locaux.

Mme LE MAIRE : : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je propose que nous passions au vote. Pas de vote contraire, pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

En annexe, l'Opération de réhabilitation de 135 logements à Beauvais Saint-Jean Franz Liszt.

PARTICIPATION À LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCESSIBILITÉ

LE 20 OCTOBRE 2012 'BEAUVAIS OPÉRATION VILLE ACCESSIBLE'

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

La jeune chambre économique de Beauvais (JCEB), membre de la jeune chambre économique française, est une association reconnue d'utilité publique depuis 1976, et souhaite apporter une réponse pragmatique aux questions de société dont elle se saisit. A cet effet, elle choisit chaque année de mettre en œuvre des actions à caractère économique, social ou culturel, pour apporter des changements positifs.

La JCE a décidé d'organiser une opération ville accessible, dans le cadre de l'édition 2012 de la journée nationale de l'accessibilité, organisée par Jaccede.com, le 20 octobre 2012 à Beauvais afin de valoriser la politique de la ville de Beauvais, mettre en avant les acteurs publics et du commerce qui accompagnent cette dynamique et souligner les efforts des exploitants dans ce domaine.

L'association loi 1901 Jaccede.com, créée en mai 2006, milite pour plus d'accessibilité dans le but d'améliorer le quotidien des personnes ayant un handicap moteur et plus généralement des personnes à mobilité réduite.

Ses objectifs principaux sont de :

- lutter contre l'exclusion et permettre aux personnes à mobilité réduite de sortir de leur isolement,
- rendre les personnes à mobilité réduite actrices d'un projet d'intérêt général et les encourager à sortir d'avantage,
- sensibiliser l'ensemble de la population à la question de l'accessibilité et accompagner la mise en œuvre de la loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

La journée nationale 2012 vise à :

- donner aux bénévoles appelés des outils concrets afin d'agir dans la ville et faire avancer le chantier de l'accessibilité
- recenser et valoriser les bonnes adresses de la ville et de les partager en ligne sur Jaccede.com ou sur l'application Jaccede.com sur Smartphones.
- sensibiliser les propriétaires d'établissements, les participants et le grand public aux enjeux de l'accessibilité pour tous

L'objectif de cette journée est de référencer 5 000 lieux accessibles sur le site qui compte plus de 23 000 adresses à ce jour.

La ville de Beauvais a décidé d'aider matériellement la JCEB pour la mise en œuvre de cette action.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la mise à disposition de moyens matériels au bon déroulement de cette journée (prêt d'une salle, mise à disposition de postes informatiques, cartographie de Beauvais...),
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de partenariat avec la jeune chambre économique de Beauvais.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PRÊT À USAGE DU PÔLE DE PROXIMITÉ

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le quartier Saint Jean de la ville de Beauvais fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine. Ce projet vise le renouvellement de l'offre de logements du quartier, la diversification des fonctions du quartier ainsi que son désenclavement.

Par délibération du 11 octobre 2005, le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a engagé son soutien au projet de rénovation urbaine et définit les modalités de sa contribution.

Ainsi, a été arrêtée, notamment, une contribution aux opérations visant au développement économique d'intérêt communautaire. C'est sur cette base que l'équipement dénommé « pôle de proximité » situé 25 rue Maurice Segonds - 60000 Beauvais a été réalisé par la communauté d'agglomération du Beauvaisis en qualité de maître d'ouvrage.

Cet équipement a pour vocation de renforcer les offres de services publics, de proposer des locaux aux associations œuvrant pour l'emploi et d'accompagner les porteurs de projets économiques en proposant la location de bureaux à des entreprises tertiaires.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis met à disposition de la commune de Beauvais une partie dudit ensemble immobilier, à titre gratuit et conformément aux conditions du contrat de prêt à usage ci-après annexé, afin qu'il y organise un espace institutionnel regroupant une mairie de quartier et des services de proximité, un espace associatif qu'elle mettra à disposition d'association relevant du domaine de l'insertion, de la formation, de l'accès au droits, du soutien à la parentalité.

Désignation des éléments immobiliers objet du prêt :

- 13 places sur le parking aérien,
- ensemble des locaux du Rdc d'une superficie totale de 555,80 m²,
- ensemble des locaux du R+1, à l'exclusion du plateau (117 m²) et de la salle de formation (56 m²), d'une superficie de 366 m².

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le prêt à usage de l'équipement « pôle de proximité » et d'autoriser Madame le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le prêt à usage d'un équipement.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE DE PROXIMITÉ

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Ce règlement a pour objet de garantir une organisation adaptée aux missions du pôle de proximité. Il s'applique à l'ensemble des usagers, des personnels administratifs et techniques,

Il est établi en vue de permettre :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens,
- aux personnels administratifs et techniques

d'assurer des tâches adaptées à un bon fonctionnement de l'établissement.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le règlement suivant :

ARTICLE 1 : STATUT ET MISSION

Le pôle de proximité, sis 25 rue Maurice Segonds à Beauvais, est un guichet unique pluridisciplinaire destiné à offrir des services et activités de proximité facilitant la vie quotidienne des habitants.

Les missions du pôle de proximité sont :

- favoriser l'accès de tous aux services publics ;
- créer un lieu symbolique fort sur le quartier s'adressant à la population et susceptible de promouvoir un esprit de citoyenneté partagé par les beauvaisiens d'une part et les institutions d'autre part ;
- renforcer l'efficacité des services à la population par une proximité au quotidien et des coopérations transversales avec le tissu associatif.

Elle se répartit sur plusieurs niveaux organisés de la manière suivante :

- Un espace institutionnel au RDC comprenant des services municipaux, du CCAS et partenaires institutionnels :

- **mairie de quartier** : deux chargés d'accueil polyvalents ;
- **CCAS** : deux accompagnateurs sociaux et une conseillère ESF ;
- **permanences des élus** ;
- **service Politique de la ville** : deux chargés de mission ;
- **service Rénovation Urbaine** : un agent de proximité PRU ;
- **État** : une déléguée du Préfet ;

- Un espace associatif au R+1 comprenant des associations œuvrant dans les domaines de l'insertion, formation, emploi, aides juridique et sociale etc.

- Un espace plateaux tertiaires au R+2 et R+3 dédié à la location de plateaux par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à des entreprises.

ARTICLE 2 : HORAIRE ET ACCÈS

L'équipement est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'accès du personnel est prévu à l'arrière du bâtiment 4 rue Pierre Chardeaux par contrôle d'accès.

L'accès des associations locataires se fait à l'arrière du bâtiment 4 rue Pierre Chardeaux par contrôle

d'accès de 8h30 à 18h30 et uniquement sur réservation.

L'accès des entreprises locataires se fait à l'arrière du bâtiment 4 rue Pierre Chardeaux par contrôle d'accès de 6h à 23h et uniquement sur réservation.

L'accès de la salle de formation du Rdc se fait par contrôle d'accès de 8h30 à 22h et uniquement sur réservation.

L'accès de la salle de réunion du R+1 se fait par contrôle d'accès de 8h30 à 22h et uniquement sur réservation.

13 places du parking aérien sont exclusivement réservées aux agents Ville/CCAS

La ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis se réservent le droit de modifier les jours et les horaires d'ouverture selon les circonstances.

Référent

Un référent a été désigné afin de veiller au bon fonctionnement de l'équipement. De plus, il exercera un rôle de coordination entre les acteurs du pôle et veillera à une bonne articulation entre les différents services proposés. Il est désigné comme référent unique de sécurité.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'OCCUPATION

L'accès au pôle de proximité est réservé aux personnes munies d'une autorisation de la ville de Beauvais ou une autorisation de la communauté du Beauvaisis ou ayant un intérêt en rapport avec les activités qui y sont pratiquées.

Les services de la ville, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les entreprises et les associations utiliseront les locaux dans le respect des capacités d'accueil du bâtiment (procès verbal la commission de sécurité communicable).

Les locaux ne peuvent accueillir d'activités ou manifestations avec droit d'entrée ou à caractère commercial pas plus qu'à caractère religieux et sectaire. Tout usage se fera dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Les services de la ville, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis utilisateurs, les associations et les entreprises ne pourront en aucun cas céder à un tiers leurs autorisations d'occupation.

ARTICLE 4 : PROCEDURE DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

La mise à disposition de la salle de réunion du rdc, des bureaux de permanence, de la salle de réunion du r+1 de 72 m² et des bureaux associatifs se fait par demande écrite via un formulaire d'inscription à retirer auprès du service patrimoine de la Ville au plus tard 15 jours avant la date de la réunion. Les demandes seront validées par le service patrimoine et le référent et donneront lieu à l'établissement d'un document contractuel.

Un état des lieux d'entrée et un état des lieux de sortie seront réalisés pour chaque occupation.

La tarification des mises à disposition est fixée par la délibération « politique tarifaire » annuelle.

Pour les entreprises, la location des locaux du R+2 et du R+3 se fait auprès du service économie de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 5 : ÉTAT DES LOCAUX

Les services de la ville utilisateurs, les entreprises et les associations prendront soin des locaux, les utiliseront pour l'animation qu'elles auront annoncée et exclusivement celle-ci et pourront être redevables des détériorations.

Il est demandé aux occupants de remettre en état (tables et chaises selon disposition « type ») les locaux occupés, d'assurer un balayage et mise sous sac poubelle des déchets, en incluant ces temps dans l'horaire de réservation.

Les mobiliers ou matériels existant sont propriété de la ville ou de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et ne peuvent faire l'objet d'identification contraire.

Tout aménagement personnel et définitif des locaux communs est interdit. Tout le matériel nécessaire à l'activité occupants devra être apporté par ses soins et repris après l'utilisation.

L'occupant s'engage à rendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance. Il devra signaler toutes anomalies ou désordres qu'il constaterait, afin qu'ils ne soient pas réputés de son fait. Toute dégradation engagera la responsabilité de l'occupant, qui devra remettre en état à sa charge.

Tout affichage et inscription autre que ceux rendus obligatoires par la loi, sur les murs et les portes des espaces communs sont interdits en dehors des panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 6 : SURVEILLANCE

Les associations et les entreprises assureront sous leur seule responsabilité le contrôle et l'accueil de leur public dans les locaux mis à leur disposition.

Les services de la ville utilisateurs, les entreprises et les associations sont tenus de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant les risques d'incendie.

ARTICLE 7 : COMPORTEMENT DES USAGERS

Il est interdit de fumer dans les locaux. Il est interdit de pique-niquer dans les locaux hormis au sein de l'espace pause. L'espace pause est un endroit qui doit rester convivial et accueillant. A cet effet, toute vaisselle sale laissée sera jetée à la poubelle sans avertissement.

Il est strictement interdit d'introduire des boissons alcoolisées.

Il est interdit d'introduire des animaux sauf les chiens d'aveugles.

Les services de la ville utilisateurs, les entreprises et les associations sont tenus de faire respecter l'ordre, l'hygiène et la tranquillité publique. Le calme doit être respecté. Les usagers doivent avoir un comportement correct et ne devront être en aucune manière source de nuisance pour autrui.

L'usage de patins, de planches à roulettes et d'objets assimilés est strictement interdit dans les locaux.

L'utilisation des appareils sonores, autres que ceux nécessaires à l'organisation de manifestations ou ateliers dûment autorisés par la ville de Beauvais, est interdite dans les locaux.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE SECURITÉ

Les couloirs doivent rester un lieu de circulation.

Il est interdit d'entreposer du matériel ou du mobilier dans les couloirs, devant les issues de secours, à l'extérieur du bâtiment et de gêner l'évacuation des personnes en cas d'incendie. Seules, les chaises prévues pour l'accueil des usagers et disposées à cet effet dans le couloir près des bureaux de permanence sont autorisées.

Les seuils maximums d'accueil sont impératifs pour la sécurité et doivent être respectés par les utilisateurs (Procès verbal de la commission de sécurité communicable).

Avant leur départ, il est obligatoire pour les utilisateurs, de fermer les volets et les fenêtres, d'éteindre les éclairages, de verrouiller les portes des locaux mis à leur disposition.

Les modifications des installations électriques ou de chauffage, les réparations personnelles, les installations de fortune sont interdites. En cas de dysfonctionnement des installations d'origine, il est obligatoire d'en rendre compte au responsable de la structure qui fera intervenir les services municipaux compétents.

Produits dangereux

Le stockage de produits toxiques, volatils, inflammables ou dangereux est interdit.

Incendies

Des extincteurs sont prévus pour la lutte contre les incendies. Les résidents sont invités à prendre connaissance de leur utilisation et des consignes incendies affichées à proximité.

Premiers soins

Une trousse de premier secours est disponible à la banque d'accueil.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

Les occupants justifieront d'une souscription d'assurance pour l'exercice de leurs activités. Assurances qui couvrent les risques locatifs et la responsabilité civile.

La responsabilité de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ne saurait être engagée en cas de non-respect des dispositions du présent règlement intérieur qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

La ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis ne peuvent être tenues pour responsable des vols ou dégradations commis à l'encontre des biens exposés ou entreposés par les soins de l'occupant dans l'enceinte des locaux mis à sa disposition.

Les frais de dégradations causées par les usagers sont à la seule charge du ou des responsables des dégâts, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement intérieur s'expose à un refus d'accès et le cas échéant à des poursuites judiciaires.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2012

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Mme DIKONGUE NYABEN, MAIRE ADJOINT

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2012 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2012 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet de l'association suivante :

- Fondation Antony Bernard : 5 000 €

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

• SOUS-FONCTION/RUBRIQUE

520 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 1042

• ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

Fondation Antony Bernard

Remise du Prix de l'Oise contre le cancer

• MONTANT DE LA SUBVENTION AFFECTÉE

5 000 €

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

il paraît nécessaire que la ville participe au financement de cette opération sous forme de subvention d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association Emmaüs ;

- de signer la convention d'investissement.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'octroi de subvention d'investissement aux associations.

ASSOCIATION EMMAÛS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'association Emmaüs souhaite réhabiliter les locaux de la Boutique Solidarité.

L'ensemble des travaux s'élève à 362 622 € et sont financés par des fondations, du mécénat et des subventions de l'ANAH, conseil général et conseil régional.

Compte tenu du rôle joué par l'association dans l'accompagnement des personnes en grande difficulté,

PROGRAMMATION D'ÉLISPACE

SAISON 2012-2013

Mme PARAGE-LALOI, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Élispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2012, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

4^{ème} trimestre 2012 :

Mardi 9 Octobre : SALON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jeudi 11 Octobre : LAURENT GERRA

Lundi 15 Octobre : REMISE DU GUIDE DES SENIORS

Mardi 16 Octobre : BOUC-SÈTE

Jeudi 18 Octobre : SALON DES TPE/PME

Dimanche 21 Octobre : ÉLECTION DE MISS PICARDIE

Jeudi 25 Octobre : REMISE DES DIPLÔMES PROMEO

vendredi 26 Octobre : BOUC-AVIGNON

Dimanche 4 Novembre : LE LAC DES CYGNES

du 9 au 11 Novembre : SALON DU MARIAGE

Jeudi 15 Novembre : FESTIVAL PICARDIE MOUV

Vendredi 16 Novembre : BOUC-TOURCOING

Samedi 17 Novembre : DANI LARY

Dimanche 18 Novembre : NICOLAS CANTELOUP (REPORT)

Mercredi 28 Novembre : CIRQUE DE MOSCOU

Vendredi 30 Novembre : BOUC-RENNES

Dimanche 2 Décembre : NOËL DU COS

Samedi 8 Décembre : CRANBERRIES

Vendredi 14 Décembre : BOUC-NARBONNE

15 et 16 Décembre : LA FIESTA DE NOËL

du 19 au 23 Décembre : SENSAS

Vendredi 28 Décembre : BOUC-NANTES

1^{er} trimestre 2013 :

Vendredi 4 Janvier : BOUC-CANNES

12, 13,16, 19, 20 et 23 Janvier : REPAS DES SENIORS

26 et 27 Janvier : SALON DES SENIORS

Vendredi 2 Février : BOUC-Chaumont

Vendredi 8 Février : LES HOMMES VIENNENT DE MARS ET
LES FEMMES DE VÉNUS

Samedi 9 Février : BOUC-AJACCIO

Vendredi 8 Mars : BAGAD DE LANN BIHOÛÉ

Jeudi 14 Mars : MARC LAVOINE

Mardi 19 Mars : BOUC-TOULOUSE

Les programmations ont été validées par les conseils d'exploitation d'Élispace des 30 Janvier 2012 et 5 Juillet 2012.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PRIX DU BÉNÉVOLAT**Mme PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville de Beauvais souhaite pérenniser le prix du bénévolat qui rend hommage à ceux qui mettent leur temps libre au service des autres.

Ouvert à toute personne bénévole du territoire, agissant dans une association dont le siège social ou/et les activités sont sur le territoire beauvaisien, il permettra de récompenser des citoyens engagés et/ou une association qui conçoit des stratégies et des moyens novateurs pour encadrer et soutenir les bénévoles.

Pour saluer la précieuse contribution des bénévoles beauvaisiens au rayonnement de notre ville, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement du prix du bénévolat organisé par la ville de Beauvais, ci-annexé.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le règlement du Prix du Bénévolat.

SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION CONCERNANT LE DOSSIER D'APPEL À PROJET

«RECHERCHE ACTION» RISQUES PSYCHOSOCIAUX

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La ville de Beauvais est engagée dans une démarche triennale (2013-2015) d'amélioration des conditions de travail afin de favoriser le bien-être et le bien-vivre au travail. Cette action s'inscrit dans l'intérêt partagé de l'employeur et des collaborateurs.

Afin de financer l'ensemble des dispositifs (formation, enquête, suivis pluridisciplinaires, etc..) la ville de Beauvais a répondu à un appel à projet du fonds national de prévention (FNP), placé auprès de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales en proposant notamment les actions suivantes :

- mieux agir en réduisant les risques et les effets dommageables générés par les organisations et en valorisant les efforts d'amélioration pour donner ou redonner au travail (organisations et relations interprofessionnelles) son rôle contributeur à plus de santé.

- mieux appréhender la nature et les spécificités des organisations dans les secteurs concernés, pour mettre en lumière les facteurs générant l'apparition de maladies, d'accidents, de risques au plan psychosocial, ou ceux favorisant plus de santé.

La ville étant susceptible de bénéficier d'une subvention du fonds national de prévention, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à percevoir la subvention qui serait versée par le fonds national de prévention ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Cette délibération a-t-elle été soumise au comité technique paritaire, et quel a été son avis ? Il semble qu'une telle question doit être soumise au comité technique paritaire.

Mme LE MAIRE : C'est un appel à projet qui passe mardi au CTP.

M. AURY : Je posais cette question parce que, sans contester l'intérêt de la délibération, il semble que les organismes paritaires existants au sein de la ville, qui ont à prendre en charge ces questions des conditions de travail (je parle du CHSCT), ne semblent ne pas fonctionner au mieux. Il semblerait – mais vous me direz si c'est le cas – que les conditions ne soient pas créées dans le cadre du CHSCT comme la loi le prévoit, pour qu'il y ait enquête sur les

accidents du travail, quand malheureusement il y en a. Cette délibération est intéressante, mais il conviendrait certainement d'améliorer sensiblement le fonctionnement des organismes existants.

M. TABOUREUX : Je souhaite préciser deux choses. Concernant les accidents du travail, le CHSCT n'a absolument pas besoin qu'on lui demande de faire une enquête puisqu'il peut lui-même, et c'est son devoir d'après la loi, faire des enquêtes après de tels accidents. Donc ce que vous dites semble ne pas tenir, puisque ces enquêtes sont obligatoires, qu'elles doivent être faites avec ou par le CHSCT qui peut s'autosaisir. Cela ne pose pas de souci. Le deuxième point est que, en tant que suppléant du CHSCT, j'ai bien reçu la convocation, ainsi que l'ensemble du cahier des charges du sujet qui nous préoccupe, qui est à l'ordre du jour de mardi prochain.

Mme LE MAIRE : Pour compléter ce que dit Olivier TABOUREUX, il s'agit d'un plan de formation de trois ans, dont l'enveloppe globale devrait représenter 100 000 €, qui vise à une formation sur l'amélioration des conditions de travail.

M. AURY : J'ai bien entendu la réponse de Monsieur TABOUREUX, et le CHSCT peut en effet se saisir lui-même de ces sujets. Il semble malgré tout, quand je disais que les conditions ne sont pas créées, que certaines données qui concernent l'accident du travail et la personne à qui cela arrive, ne sont pas fournies au CHSCT. Or, elles sont indispensables pour pouvoir mener une enquête. Ce sont des éléments qui m'ont été rapportés.

M. JULLIEN : Je suis amené assez régulièrement à représenter Madame le Sénateur-Maire pour présider le CHSCT et je vous précise, mon cher collègue, qu'à aucun moment – relisez les procès-verbaux du CHSCT – ce reproche n'a été formulé au sein de cette instance. A chaque fois que les organisations syndicales participant au CHSCT ont été amenées à solliciter des éléments complémentaires, dans le cadre des enquêtes sur les accidents du travail, il y a été répondu. Si la réponse n'a pu se faire immédiatement, elle a été apportée à la séance suivante, ou bien par un communiqué intervenu entre les deux séances. En tout état de cause, vous relirez les procès-verbaux du CHSCT, jamais on ne nous a fait un reproche d'insuffisance d'indication d'informations ni d'enquêtes. Je crois que l'ensemble des participants syndicalistes au CHSCT s'estiment parfaitement satisfaits de son fonctionnement. A chaque fois qu'ils ont souhaité quelque chose, nous avons été capables de leur fournir les éléments dans les meilleures conditions possibles.

M. AURY : J'ai bien entendu la réponse de Monsieur JULLIEN. Ce ne sont pas les échos que j'avais de mon côté. Je rendrai compte de votre réponse qui d'ailleurs figurera au procès-verbal d'un prochain conseil municipal. Je reste donc dans l'attente d'avoir plus d'éléments de mon côté.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA COMPÉTENCE « RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) » ET RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS

Mme PARAGE-LALOI, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 22 juin 2012, l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé à l'unanimité l'extension de ses compétences en y annexant la compétence facultative suivante : « relais d'assistantes maternelles (RAM) » correspondant à la mise en œuvre, la gestion, la coordination et l'animation de RAM sur le territoire communautaire.

Cette nouvelle compétence serait mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre doit se prononcer sur cette extension de compétence dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en y ajoutant la compétence facultative « relais d'assistantes maternelles (RAM) »,

- d'autoriser madame la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à demander à monsieur le Préfet de l'Oise de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA VENTE DU DOSSIER DE L'ART

MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Lors de sa séance du 6 juillet 2012, le conseil municipal avait approuvé les termes d'une convention autorisant la mise en vente par l'Office de tourisme du Beauvaisis, du hors série des Dossiers de l'Art consacré à « Beauvais, Ville d'Art et d'Histoire », édité par les éditions FATON.

Compte tenu du changement du prix de vente public de cet ouvrage fixé par l'éditeur à 9 € au lieu de

9,50 €, il convient de modifier les articles 2 et 4 relatifs aux modalités financières de la convention qui lie la ville à l'office de tourisme du Beauvaisis.

Il est précisé que toutes les autres clauses de la précédente convention demeurent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau prix de vente public unitaire des Dossiers de l'Art « Beauvais, Ville d'Art et d'Histoire », fixé désormais à 9€ ;

- autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la nouvelle convention ci-annexée.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 11/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention à la vente du Dossier de l'Art.

COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEUVAISIS (C.G.T.B.)

*SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE
2012-2014*

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais développe en partenariat avec l'État et les autres collectivités territoriales des politiques structurantes autour d'établissements labellisés.

Ainsi, le Théâtre du Beauvaisis bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2005 de la reconnaissance de l'État - Ministère de la culture et de la communication/ DRAC Picardie, du programme scène conventionnée.

Depuis mai 2011, le théâtre est entré dans une phase de préfiguration d'une scène nationale de l'Oise avec l'Espace Jean Legendre de Compiègne associé au Théâtre Impérial.

Compte tenu de l'expiration de la convention cadre qui liait l'association avec l'État, la Région Picardie, le Conseil général de l'Oise et la Ville de Beauvais et dans l'attente de la confirmation de ce statut, il doit être conclu un nouveau contrat d'objectifs pour les années 2012 à 2014 afin de poursuivre le travail engagé et d'assurer le développement continu du Théâtre du Beauvaisis.

Dans le cadre de cette préfiguration, le Théâtre du Beauvaisis s'engage :

- à mettre en œuvre diverses actions communes avec le Théâtre de Compiègne, autour de la circulation des publics, le soutien à la création, la diffusion hors les murs, l'éducation artistique et l'accompagnement des publics empêchés ;
- à poursuivre son projet artistique et culturel autour des trois principaux axes suivants : être un théâtre ouvert à tous les publics dès l'enfance ; être un théâtre de pays ; être un théâtre de sensibilisation, d'initiation et de formation des publics aux arts vivants.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 11/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pluriannuelle 2012/2013 /2014.

ACQUISITION IMMEUBLE BOULEVARD SAINT-JEAN AUPRÈS DE LA SCI DOMAINE DU PETIT MANOIR

Mme THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

La SCI Domaine du Petit Manoir est propriétaire d'un immeuble à usage mixte composé de bureaux au rez-de-chaussée et de trois appartements aux étages, sis à l'angle de la rue du général Watrin et du boulevard Saint-Jean.

La SCI Domaine du Petit Manoir souhaite vendre son immeuble et en a proposé l'acquisition à la ville de Beauvais sachant qu'une partie de la propriété est grevée d'un emplacement réservé en vue de l'élargissement de la rue du Général Watrin.

La ville est par ailleurs déjà propriétaire de la propriété voisine, l'ensemble pourrait concourir à l'aménagement et l'élargissement du carrefour dans l'optique du développement du quartier Saint-Quentin.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir l'immeuble cadastré section AT n° 173 (85 m²) et 206 (106 m²) appartenant à la SCI Domaine du Petit Manoir, au prix de 238 000 € au vu de l'avis des domaines et sous condition expresse que les bureaux situés au rez-de-chaussée soient libres de toute occupation et location le jour de l'acquisition,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ÉCHANGES FONCIERS AVEC L'OPAC

RUE DU PONT D'ARCOLE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, l'OPAC de l'Oise envisage de réaliser une opération de construction de 18 logements collectifs et deux maisons de ville rue du Pont d'Arcole sur un terrain leur appartenant.

Néanmoins certains ajustements fonciers sont à réaliser par rapport à la limite du domaine public, rue du Pont d'Arcole et rue Emmaüs.

Ainsi il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public communal des délaissés de 23 m² (20 + 3), rue du Pont d'Arcole et 23 m² (17+6) rue Emmaüs (issue de la parcelle V n° 462).

- de procéder à l'échange de parcelles suivant sans soulte :

- cession par la ville de Beauvais à l'OPAC des parcelles ci dessus désignées
- cession par l'OPAC à la ville de Beauvais d'une parcelle de 2 m² issue de la parcelle cadastrée V n° 616, étant ici précisé que le service de France Domaine sollicité le 1er juin 2012 n'ayant pas répondu à ce jour (le délai d'un mois réglementaire étant donc dépassé), son avis est réputé donné conformément à l'article L1311-12 du code général des collectivités territoriales.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PRÉEMPTION D'UNE PARCELLE SISE LIEUDIT «LE PATIS»

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente d'une terre de 290 m² à usage agricole chemin de Berneuil à la sortie Sud de Beauvais.

Ce terrain pourrait être utilisé à terme à l'aménagement du carrefour puisque la parcelle est située quasiment à l'intersection de la rue de Berneuil et de la rue de Pontoise.

C'est pourquoi Madame le Maire a, par décision du 29 juin 2012, exercé son droit de préemption urbain au prix de 145 € figurant sur la déclaration d'intention d'aliéner, confirmé par l'avis de France Domaine.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI n° 2 d'une superficie de 290 m² sise lieudit « Le Pâtis » au prix de 145 €, parcelle occupée à titre agricole, appartenant aux consorts Leclerc.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 14/06/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION DE TERRAIN RUE DE NOTRE DAME-DU-THIL**MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT**

Monsieur François Haddouche a sollicité la ville de Beauvais afin qu'elle rénove le muret de soutènement situé le long de sa propriété sise 251 rue de Notre-Dame-du-Thil.

La ville de Beauvais se propose plutôt de céder cette bande de terrain à monsieur Haddouche qui procéderait alors lui même auxdits travaux dans le cadre de la réalisation d'une entrée à sa propriété. Le terrain serait alors cédé à l'euro symbolique compte tenu des travaux à réaliser.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de déclasser cette bande de terrain du domaine public communal ;
- de céder cette parcelle de 13 m² nouvellement cadastré section BG n°s 633 et 634 le long de la rue de Notre Dame du Thil à l'euro symbolique (celui-ci ayant été estimé à 195 € par le service des domaines), les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de monsieur Haddouche) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 14/06/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE DE TERRAINS AUX RIVERAINS DÉLAISSÉS DU LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE**Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

L'aménagement du lotissement de la Longue Haye a généré quelques délaissés de terrain dont l'acquisition a été proposée aux propriétaires riverains. Deux terrains ont déjà été vendus. Il restait un dernier délaissé de 19 m².

Un riverain s'étant déclaré intéressé par cette acquisition, il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre au prix de 32 € / m², (comme pour les précédentes transactions, et au vu de l'avis des domaines) à monsieur et madame DESENZANI, la parcelle cadastrée section AG n° 701 de 19 m²,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 14/06/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE D'UNE MAISON 13 RUE DE GESVRES**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Par délibération du 10 février 2012, la ville de Beauvais a confié de façon non exclusive la vente de la maison sise 13 rue de Gesvres à Beauvais à plusieurs agences immobilières, moyennant un prix net vendeur de 330 000,00 euros.

Il s'agit donc d'une maison de ville d'une superficie habitable de 172 m² environ avec garage et jardin, le tout cadastré section M n° 303 sur une emprise de 315 m² environ.

La SARL BAUDART IMMO, sise à Beauvais, 11 rue de Malherbe nous a soumis l'offre d'un particulier qui propose d'acquérir ce bien moyennant un prix net vendeur de 286 000,00 euros + 6.000,00 euros de frais d'agence.

Compte tenu que cette offre se rapproche des prix du marché actuel, il est proposé au conseil municipal :

- de déclasser en tant que de besoin ce bien sis 13, rue de Gesvres, cadastré section M n° 303 pour 315 m² environ ;
- de vendre ce bien à Monsieur et Madame DEKESTER, ou toute personne s'y substituant dans le cadre du projet, au prix net vendeur de 286 000,00 euros + 6.000,00 euros de frais d'agence à verser à la SARL BAUDART IMMO. L'avis des domaines s'élevait à 365 000,00 euros.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE
VENTE DE LOTS****Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du désistement de :
 - Monsieur et Madame HENRY (lot 34)
 - Madame MARTINS et Monsieur PERONNE (lot 20)
 - Madame PIQUES et Monsieur FREISZ (lot 30)
 - Monsieur et Madame ADAM (lot 21)

- de retenir les changements suivants :
 - Madame REY demeurant 2 rue Aimé Césaire : lot 10 de 663 m² au lieu du lot 11

- de retenir les nouvelles demandes suivantes :
 - Madame et Monsieur ATTOUCHE demeurant 17 rue des castors à Beauvais: lot 18 de 622 m²
 - Madame et monsieur LILIE demeurant 6 résidence Bellevue à Beauvais : lot 38 de 702 m²

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT le m², soit 143,52 € TTC le m² pour une T.V.A. au taux actuel en vigueur de 19,6 %.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE PAR ADJUDICATION MAISON 3, RUE ALFRED LEBLANC

Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

En 1991, la ville de Beauvais a cédé, par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, la gestion de plusieurs propriétés à la SA HLM du Beauvaisis dont une maison d'habitation sise 3, rue Alfred Leblanc cadastrée section AL n° 346 pour 380 m².

Aujourd'hui, cette maison est libre de toute occupation mais en très mauvais état et la Société d'HLM a demandé à la ville de la reprendre dans son patrimoine en vue d'une vente, et ce, sans contrepartie financière.

D'ores et déjà plusieurs personnes se sont déclarées intéressées par l'acquisition de ce bien estimé par le service des domaines à 50 000,00 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de résilier partiellement le bail emphytéotique sus énoncé portant sur le bien sis 3 rue Alfred Leblanc, sans indemnité de résolution,

- d'autoriser la mise en vente du bien cadastré section AL n° 346 par voie d'adjudication amiable moyennant une mise à prix de 45 000,00 €, aux charges et conditions ordinaires de vente. Il est précisé que les frais de cette procédure (notaire, frais de publicité...) estimés à 2.000,00 € seront à la charge du futur acquéreur ou, à défaut en cas d'adjudication infructueuse, de la ville de Beauvais,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME RELATIVE À LA SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ DESTINÉ À LA DESSERTE DES TERRAINS SITUÉS ENTRE LES AVENUES P-H. SPAAK ET M. DASSAULT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avait été actée, par le biais d'un emplacement réservé, la création d'une nouvelle voie pour desservir les terrains situés à l'ouest du Tilloy entre les avenues Marcel Dassault et Paul Henri Spaak.

La réactualisation des études d'aménagement de ce secteur a montré que l'emprise envisagée à l'époque avait lieu d'être légèrement rectifiée rendant obsolète l'emplacement réservé tel que défini à l'époque.

Considérant également que la ville est en phase d'acquisition des terrains auprès de l'Etat, le dit emplacement réservé peut donc être supprimé.

Dans ce cas précis de suppression d'un emplacement réservé, le code de l'urbanisme permet de procéder à une modification simplifiée du P.L.U, procédure courte ne comportant pas d'enquête publique mais une concertation avec la population.

De fait, afin que le permis d'aménager de ce secteur puisse être accordé, la procédure de modification simplifiée a été lancée et le dossier mis à la disposition du public en mairie du 19 juin au 19 juillet. Aucune remarque n'a été portée sur le registre de concertation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation de cette modification simplifiée du P.L.U telle qu'annexée au présent rapport.

Pour information, le dossier de modification comprend les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation
- Un extrait du règlement
- Des plans de découpage en zone

Ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Un projet de nouvelle modification du P.L.U. est envisagé. Cette procédure visera, en particulier, à :

- faciliter la reconversion de l'ancien site de l'O.P.A.C au cours Scellier (en effectuant un changement de zonage considérant que le gabarit de l'ancien moulin correspond plus à la morphologie urbaine de l'hypercentre qu'à celle de la zone à laquelle il appartient aujourd'hui),

- rectifier ponctuellement certaines dispositions contraignantes telles que l'exigence de stationnement pour les hôtels en cœur de ville (cette exigence ayant déjà été supprimée pour le commerce il y a quelques années)

- permettre la construction de nouveaux vestiaires au stade Pierre Omet près du parc Marcel Dassault (par un ajustement de l'article relatif à la hauteur en zone urbaine à vocation sports loisirs),

- adapter les règles d'urbanisme dans le cadre de la requalification de l'avenue Kennedy en boulevard urbain

- réadapter les règles sur la zone d'activité du Haut Villé pour la commercialisation de la dernière tranche de la Z.A.C

- ajuster les droits à bâtir dans les zones concernées par la servitude d'attente d'un programme d'aménagement pour les projets liés à l'activité économique (permettre sous conditions la démolition reconstruction)

- prendre en compte les évolutions législatives comme par exemple le remplacement de la terminologie « S.H.O.N. » par surface de plancher

Une fois le dossier de modification du P.L.U. constitué :

- il sera notifié aux personnes publiques associées
- puis, il sera l'objet d'une enquête publique
- pour finir, il sera soumis à l'approbation définitive du conseil municipal.

Il vous est donc proposé :

- de valider le recours à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation de ces projets.

- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, peut-on nous donner – puisqu'il s'agit d'orientations données pour constituer le dossier de modification du PLU – quelques informations supplémentaires par rapport à ce qui est annoncé dans la délibération ? Sur le premier point,

on parle de faciliter la reconversion de l'ancien site de l'OPAC. Existe-t-il des projets déjà envisagés ? Sur le deuxième point, l'exigence de stationnement pour les hôtels en cœur de ville, cette disposition s'appliquerait-elle à ceux qui existent déjà ou à ceux qui sont à venir ? Sur la requalification de l'avenue Kennedy en boulevard urbain, quels sont les projets ? Et pour préciser les règles pour réadapter la commercialisation de la dernière tranche de la ZAC, en quel sens et pour quelles raisons veut-t-on les réadapter ?

Mme LE MAIRE : : Concernant votre première question, nous avons eu des entretiens avec le Président Vantomme sur la vente du siège de l'OPAC. Un hôtelier est intéressé pour y faire un hôtel 4 étoiles, et nous sommes amenés à assouplir les règles du stationnement en ville, puisque cela n'est pas comme un logement d'habitation. C'est la raison de cette première modification. Pour l'instant, nous négocions avec l'architecte des bâtiments de France. Jean-Luc BOURGEOIS va peut-être compléter mes propos.

M. BOURGEOIS : Les problèmes d'exigence de stationnement pour les hôtels vont avec le premier point en partie. Notre objectif, qui est celui de tout le monde, est d'avoir des hôtels d'une certaine importance qui puissent s'établir facilement dans le centre-ville. Comme cela est marqué sur la délibération, nous avons supprimé certaines contraintes pour le commerce. Dans beaucoup de cas, il se trouve des parkings de proximité, et nous ne voulons pas buter sur ce point, pour qu'un hôtel d'une chaîne importante renonce à son projet parce que nous ne pourrions pas réaliser trois places de stationnement supplémentaires. Par la requalification, l'avenue Kennedy devient un boulevard urbain. Les règles ne sont plus les mêmes : il passe sur toute la longueur de Beauvais et même au-delà, jusqu'à Allonne. Nous voudrions réaliser un boulevard urbain, avec une circulation plus apaisée, peut-être des ouvrages, ce que la réglementation actuelle ne permet pas de faire. Nous aurons plus de précisions dans quelques temps, voilà ce que je peux vous dire. Ajuster les droits à bâtir dans la zone du Haut-Villé : puisque c'est ce qui est en cause, cela consiste, pour une nouvelle voie qui a été faite, à adapter la hauteur de prospect pour la commercialisation du dernier lot, quelque chose comme cela. Le point le plus important reste, je crois, Madame le Maire, le premier, le problème du site de l'OPAC. Ce point est compliqué et fera l'objet de tout un projet, qui pourrait permettre de requalifier l'entrée du cœur de ville, qui ne fonctionne peut-être pas de manière optimale. On peut faire mieux. Le but est de pouvoir travailler en collaboration avec un éventuel projet architectural, qui sera soumis à l'architecte des bâtiments de France. Nous devons nous donner un peu plus de souplesse.

Mme LE MAIRE : : Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contraires, des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CHANTIER D'INSERTION ECOSPACE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le chantier d'insertion itinérant ECOSPACE a été mis en place en 2004.

Les salariés de ce chantier, au nombre de 14, recrutés sous contrat aidé financé par l'État, exécutent des travaux de réfection et d'entretien de bâtiments publics notamment sur le site de la Mie au Roy ainsi que l'aménagement d'un verger et jardin pédagogiques.

Des recettes sont attendues :

- de l'État par une prise en charge du coût salarial ainsi qu'une aide financière pour l'accompagnement socio professionnel assuré par un référent de la MEF et du PLIE,
- du conseil général de l'Oise sur une participation sur le salaire de l'encadrant technique et sur les salaires des bénéficiaires RSA,
- du FSE au travers du PLIE du Beauvaisis.

Afin de pouvoir percevoir ces financements pour la période 2012/2013, il est demandé au conseil municipal de Beauvais de délibérer sur la reconduction de ce dispositif à compter du 19 juin 2012 pour une durée d'un an, la ville de Beauvais prenant en charge les frais de fonctionnement généraux, l'acquisition de petit matériel et outillage ainsi que les frais de personnel des 14 salariés et de l'encadrant technique et de la formation complémentaire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif du chantier d'insertion ECOSPACE sur le territoire de la ville de Beauvais du 19 juin 2012 au 18 juin 2013 ;
- de reconduire au tableau des effectifs les 14 postes ;
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DIRECCTE, du conseil général de l'Oise et du FSE pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit du renouvellement du chantier ECOSPACE que vous connaissez bien. Il a été mis en place depuis 2004 – mon collègue Franck PIA en parlerait beaucoup mieux que moi – sur le site de l'ancienne ferme de la Mie au Roy. Il est nécessaire de délibérer chaque année sur sa reconduction. 14 salariés sont recrutés par contrats aidés et financés par l'Etat. Le bilan de l'opération a toujours été très positif. Chaque participant au chantier a toujours acquis, pendant cette période de stage et de travail, des compétences importantes dans les domaines du bâtiment et, maintenant, des espaces verts, puisqu'on y trouve un verger, un jardin pédagogique, qui permettent d'apprendre de nombreuses techniques nouvelles. Pour financer l'opération, des recettes sont attendues de la part de l'État, du conseil général, du fonds social européen, à travers le PLI du Beauvaisis. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver la reconduction de ce dispositif, de reconduire au tableau des effectifs les 14 postes, de solliciter les subventions au taux le plus élevé pos-

sible, et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférentes à ce dossier.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Nous passons au vote. Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

LANCEMENT D'UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le bilan carbone « Patrimoine & Services » et le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES), nous ont permis d'identifier deux enjeux majeurs pour le Beauvaisis :

- Concernant le territoire, la forte dépendance aux énergies fossiles, dont le prix est en constante augmentation, induit une réelle vulnérabilité économique pour les ménages beauvaisiens. Cette vulnérabilité peut bouleverser le développement d'entreprises locales, particulièrement dans l'industrie. Par ailleurs, l'évolution corrélée du coût des transports et de l'habitat pourrait nuire à la stabilité financière de certains ménages.

- Concernant notre collectivité, l'étude des budgets de ces dernières années a révélé une croissance des dépenses liées à l'énergie due à l'augmentation des consommations mais également à celle du prix du kWh.

Au vu de ces constats, il semble indispensable d'agir en réduisant la dépendance de notre territoire et de notre collectivité aux énergies fossiles. Nos moyens d'agir sont les suivants :

- améliorer l'efficacité énergétique des équipements municipaux;

- développer la production et la consommation des énergies renouvelables sur notre territoire afin de moins subir les hausses continues de l'énergie fossiles

- favoriser l'activité et le développement d'entreprises locales spécialisées dans le domaine des énergies renouvelables.

- sensibiliser le public sur la réalité du changement climatique afin de promouvoir un comportement éco-responsable.

Dans cette perspective, la ville de Beauvais souhaite s'engager, dans l'élaboration d'un plan climat énergie territorial ayant pour objectif de réduire les émissions de GES au niveau local et dans l'optique de participer à la problématique globale du changement climatique.

La démarche du plan climat se déroulerait en 3 phases :

- Phase de concertation (septembre 2012 - mars 2013) autour du plan d'actions pour la maîtrise énergétique : Conférence Elus, « Club Climat »...

- Phase d'élaboration des fiches-action du Plan Climat (mars- mai 2013)

- Phase de restitution (juin-décembre 2013) : réunions Grand public, sensibilisation Ecospace, public scolaire...

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat-Énergie Territorial pour la Ville de Beauvais aux côtés de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;

- de confier cette tâche à l'ingénieur territorial en poste chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan Climat-Energie Territorial de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et dont le poste est en partie subventionné par l'ADEME.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 12/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Nous changeons complètement de sujet. Rappelons qu'un plan climat-énergie territorial est un projet territorial de développement durable, dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Les lois « Grenelle » l'ont rendu obligatoire pour les villes et collectivités de plus de 50 000 habitants. En juin 2010, la ville et la communauté d'agglomération du Beauvaisis ont réalisé leur bilan carbone. Il en est ressorti une forte dépendance de notre territoire aux énergies fossiles, ce qui ne vous surprendra pas. Je pense que c'est le cas de la plupart des territoires. La première source d'émission de gaz à effet de serre vient sur notre territoire des industries, puis des transports, de l'habitat, et enfin de ce qui tourne autour des activités de bureau. Il est indispensable d'agir en priorité dans des domaines que nous pouvons maîtriser, ou sur lesquels nous pouvons agir, à savoir l'efficacité énergétique de bâtiments municipaux ; de favoriser le recours et la production d'énergies renouvelables sur notre territoire, et l'on peut citer la chaufferie à la biomasse, gros projet développé depuis plusieurs années ; et d'informer le public pour qu'il modifie ses habitudes. La ville de Beauvais souhaite coopérer avec l'ADEME et s'engager dans cette élaboration d'un plan climat-énergie territorial.

Cette démarche pourrait se dérouler en trois phases :

- Une première phase de concertation, de septembre 2012 à mars 2013. Elle pourrait comprendre des réunions d'élus, des conférences auxquelles nous inviterions des spécialistes ; la constitution d'un club climat avec les entreprises, ce point étant très important. Nous devons aller vers les entreprises : ce sont elles qui produisent le plus de gaz à effet de serre. Nous devons donc étudier de possibles améliorations.

- L'élaboration de fiches - actions, entre mars et mai 2013 par les services.

- La restitution, de juin à décembre 2013. Elle pourrait comprendre des réunions grand public et de la sensibilisation en milieu scolaire.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre d'un plan climat-énergie

territorial pour la ville de Beauvais et, bien sûr, aux côtés de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et de confier cette tâche à un ingénieur territorial en poste, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre ce plan. Je rappelle que ce plan est en partie subventionné par l'ADEME, je crois à hauteur de 70 % la première année.

Mme LE MAIRE : : Nous passons au vote. Il n'y a pas de questions ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2012 DE L'ASSOCIATION IFEP

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis juillet 2003, le conseil général de l'Oise et la ville de Beauvais ont choisi, par le biais d'une convention tripartite, l'association IFEP (Insertion Formation Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville, une équipe de Prévention Spécialisée.

Les éducateurs de rue interviennent sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public 11-15 ans, au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs, en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux et l'équipe de correspondants de jour de la ville.

Au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2012, le conseil général a fixé la dotation financière de la structure IFEP à 605 536,44 euros.

Conformément à la clé de répartition des financements prévue par la convention du 10 juin 2003, la dotation nouvelle se répartit comme suit :

- 423 875,51 € à la charge du conseil général (70%)
- 181 660,93 € à la charge de la ville de Beauvais (30%)

La fiche action E12 relative à l'équipe de Prévention Spécialisée présentée dans la programmation 2012 du Contrat local de Cohésion Sociale, est modifiée, dans sa partie financière, conformément à l'arrêté départemental du 6 juillet 2012.

Un acompte de 81 270 euros ayant déjà été versé à l'association après validation par le conseil municipal du 10 février 2012.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'attribuer le solde de la subvention à hauteur de 100 390,93 euros à l'association IFEP,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 04/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, pourrions-nous simplement avoir un bilan, une évaluation de l'action de cette association ? J'imagine qu'elle rend compte chaque année de son action, et je n'ai pas l'impression que nous en ayons été destinataires.

Mme LE MAIRE : : Si vous ne l'avez pas eu, je vous propose de vous le faire parvenir. L'association a un bilan d'activité, comme toute association. Il n'y a pas de vote contraire ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LFSM POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANALYSE DE PRATIQUE ET DE DEBRIEFINGS PSYCHOLOGIQUES POUR LES AGENTS DE LA DIRECTION PRÉVENTION SÉCURITÉ

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis la loi du 15 avril 1999 relative à la police municipale et l'élargissement des missions conférées aux agents de Police Municipale, ces derniers sont de plus en plus régulièrement confrontés à des situations difficiles sur la voie publique.

Afin de proposer un soutien aux agents victimes ou témoins de situations de violences, d'évènements difficiles susceptibles de causer un traumatisme, la ville propose de mettre en place des séances d'analyse de pratique et des débriefings portés par l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (L.F.S.M).

Les débriefings collectifs ou individuels et les séances d'analyse de pratique doivent permettre :

- de prévenir l'installation d'un traumatisme psychique ;
- de permettre à l'agent victime de donner un sens aux évènements vécus ;
- de faire en sorte que l'agent victime perçoive l'importance du trouble qui lui est causé ;
- de réfléchir en équipe aux difficultés rencontrées.

La présente convention entre la ville de Beauvais et la LFSM définit, sur la base de ces objectifs, les modalités de ces débriefings et séances d'analyse de pratique :

- les débriefings et les séances d'analyse de pratique s'adressent à tous les agents de la Direction Prévention Sécurité sur la base du volontariat ;
- les débriefings pourront être collectifs ou individuels suivant l'ampleur des évènements et l'impact auprès des agents. Le nombre de débriefing au cours de l'année n'est pas limité et s'adaptera à la fréquence des évènements. La durée d'un débriefing est de 1 heure lorsqu'il est individuel et de 2 heures lorsqu'il est collectif ;

- les séances d'analyse de pratique, d'une durée de 2 heures sont collectives avec un maximum de 12 agents par séance. Deux séances par mois sont organisées. La fréquence de ces séances pourra être adaptée dès lors qu'un fait grave se produit.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la convention ;
- d'attribuer une subvention de 6 000 euros à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 04/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention avec la Direction Prévention Sécurité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

* *Compagnie d'arc Jeanne Hachette : 1 800,00 euros*

* *Association course à pieds et sports athlétiques du Beauvaisis : 500,00 euros*

* *Association course à pieds Beauvais Oise : 500,00 euros*

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 19/09/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **14 avril 2012** : Passation d'une convention avec le centre cynophile de formations professionnelles concernant la participation d'un agent à la formation « obtention du diplôme de conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 120,00 euros TTC.

- **23 avril 2012** : Passation d'une convention avec le centre cynophile de formations professionnelles concernant la participation d'un agent à la formation « homme assistant ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 550,00 euros TTC.

- **21 mai 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grande salle du théâtre du Beauvaisis au profit de l'association danse et spectacles afin d'organiser un spectacle chorégraphique.

- **24 mai 2012** : Passation d'une convention avec ANISCG concernant la participation d'un agent à la formation « positionnement professionnel : responsabilité, secret professionnel et éthique de l'intervenant social en commissariat et gendarmerie ». Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros TTC.

- **24 mai 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grande salle du théâtre du Beauvaisis au profit de l'ADEC-ASC afin d'organiser un spectacle chorégraphique.

- **30 mai 2012** : Passation d'une convention avec la SNC PANORAMIQUE concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la Ville de Beauvais – Service Archéologique Municipal sur un terrain situé Avenue Nelson Mandela « ZAC des Tisserands, lot IV » à Beauvais.

- **31 mai 2012** : Passation d'une convention avec le groupe Territorial concernant la participation d'un agent à la formation « la SPL ou le 'in housse' à la française ». Les frais correspondants s'élèvent à 645,00 euros HT.

- **31 mai 2012** : Passation d'une convention avec COMUNDI concernant la participation d'un agent à la formation « réforme des contractuels : CDIisation et titularisation ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 045,00 euros HT.

- **31 mai 2012** : Passation d'une convention avec le centre d'information et de documentation sur le bruit concernant la participation de trois agents à la formation « régler par la médiation les conflits dus aux bruits de voisinage ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 740,00 euros Net.

- **31 mai 2012** : Passation d'une convention avec ANISCG concernant la participation d'un agent à la formation « les mineurs victimes ou auteurs : quelle prise en charge par les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ». Les frais correspondants s'élèvent à 200,00 euros TTC.

- **1^{er} juin 2012** : Création d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes liées à la billetterie des concerts organisés dans le cadre de Pianoscope, événement musical annuel organisé par la ville de Beauvais.

- **1^{er} juin 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel au profit de l'association « Samb'bagage» afin d'organiser une soirée.

- **4 juin 2012** : Passation d'une décision modificative, l'article 1 de la décision n°2012-291 est modifié comme suit : « une convention de formation est passée avec France REPRO CAD – 3B rue Roger Salengro – 60000 Beauvais concernant la participation de 5 agents à la formation « mise à niveau AUTOCAD 2012 – 2D » 5 jours en 2012 à Beauvais et l'article 2 de la décision n°2012-291 est modifié comme suit : les frais afférents à cette formation seront imputés sur l'article 6184.020 du budget principal. Ceux-ci s'élèvent à 3 750,00 euros HT soit 4 485,00 euros TTC.

- **4 juin 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Première couronne concernant la participation de 3 agents à la formation « perfectionnement des unités motocyclistes de la police municipale ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 280,00 euros Net.

- **4 juin 2012** : Passation d'une convention avec ADIAJ Formation concernant la participation de 2 agents à la journée d'études « actualité statutaire – loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 080,00 euros Net.

- **5 juin 2012** : Création d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes liées à la billetterie des spectacles organisés dans le cadre du festival Malices et Merveilles organisé par la ville de Beauvais.

- **5 juin 2012** : Création d'une sous-régie de recettes afin de permettre l'encaissement des produits liés à la billetterie du concert organisé par l'ASCA à la Maladrerie Saint Lazare dans le cadre du festival Pianoscope organisé par la ville de Beauvais.

- **5 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Bibendum Tremens afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles, pour un montant de 11 600,00 euros TTC.

- **5 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Olivier Morisse graphiste afin de réaliser des supports de communication concernant les « journées du patrimoine », pour un montant de 690 euros TTC.

- **5 juin 2012** : Passation d'une convention avec France Repro CAD concernant la participation d'un agent à la formation « mise à niveau AUTOCAD 2012 – 2D ». Les frais correspondants s'élèvent à 897,00 euros TTC.

- **7 juin 2012** : Passation d'une convention avec le Domaine de Chaumont sur Loire concernant la participation d'un agent à la formation « savoir utiliser la couleur pour développer de nouveaux concepts ». Les frais correspondants s'élèvent à 550,00 euros Net.

- **7 juin 2012** : Création d'une régie de recettes baignade au plan d'eau du Canada pendant la période du 30 juin 2012 au 2 septembre 2012.

- **7 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Fédération Départementale des MJC de l'Oise représentée par son président Monsieur Jean-Louis Mainguet afin d'organiser deux séances de ciné Plein Air, pour un montant de 4 000,00 euros TTC.

- **8 juin 2012** : Passation d'une convention avec le CERC/ANPDE concernant la participation d'un agent au séminaire « 37èmes journées nationales d'études de l'ANPDE ». Les frais correspondants s'élèvent à 415,00 euros TTC.

- **8 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Violet Set Records afin d'accueillir le groupe « Violent Scaredy Cats » dans le cadre des scènes d'été, pour un montant de 490 euros TTC.

- **11 juin 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation de 4 agents à la formation « entraînement au maniement des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 720,00 euros TTC.

- **11 juin 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation de 7 agents à la formation « mobiliser ses ressources pour gé-

rer le stress ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 680,00 euros net.

- **12 juin 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise Castros Illuminacoès, pour un montant de 53 057,00 euros HT, concernant la location et le transport de compositions lumineuses pour les fêtes de Noël 2012.

- **13 juin 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du stade Pierre Brisson au profit de la Fédération Française de Football dans le cadre du match de football France/Russie.

- **14 juin 2012** : Passation d'une décision modificative concernant la révision du loyer du logement n°4 au 41 rue des vignes à Beauvais qui interviendra chaque 1er avril au lieu du 1er mai.

- **14 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales représentée par son président Monsieur Dominique Caillet afin d'organiser une manifestation « course de voitures à pédales », pour un montant de 1 000,00 euros TTC et 80 euros de prime par voiture non sponsorisée (33 voitures participantes au plus).

- **15 juin 2012** : Passation d'une convention avec le centre cynophile de formations professionnelles concernant la participation de 2 agents à la formation « perfectionnement conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 275,00 euros TTC.

- **15 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL IMPACT MEDIA afin de réaliser des agendas de bureau et de poche 2013.

- **18 juin 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation d'un agent à la formation « identifier les risques liés aux produits dangereux ». Les frais correspondants s'élèvent à 60,00 euros net.

- **18 juin 2012** : Passation d'une convention avec Bureau Véritas concernant la participation d'agents à la formation « accessibilité handicapée dans les ERP et voirie ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 700,00 euros HT.

- **18 juin 2012** : Passation d'une convention avec MB Formation concernant la participation d'un agent à la formation « préparation à distance au concours d'ingénieur en chef ». Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros TTC.

- **18 juin 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise Poirié, pour un montant de 33 400,00 euros HT, concernant des travaux de reprise de concessions perpétuelles au cimetière de Marissel.

- **18 juin 2012** : Passation d'un marché avec la Société Beauvais Motoculture, pour un montant maximum annuel de 30 000,00 euros HT, concernant la fourniture de pièces détachées d'origine pour différents engins d'espaces verts.

- **19 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Dirty South Crew afin d'accueillir le groupe « D.S.C. » dans le cadre des scènes d'été, pour un montant de 970,00 euros TTC.

- **19 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie Bis Répétita afin d'assurer la représentation d'un spectacle program-

mé à l'occasion du festival Malices et Merveilles, pour un montant de 7 600,00 euros TTC.

- **19 juin 2012** : Passation d'un marché concernant la fourniture de produits phytosanitaires, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Echovert - pour un montant maximum annuel de 10 000 euros HT,

Lot 2 : Soprovert – pour un montant maximum annuel de 5 000,00 euros HT.

- **19 juin 2012** : Passation d'un marché avec la Société Sotren, pour un montant maximum annuel de 20 000,00 euros HT, concernant l'entretien mécanique des terrains de sport de la ville.

- **19 juin 2012** : Passation d'un marché avec la Société Altrad Diffusion, pour un montant maximum annuel de 40 000,00 euros HT, afin d'acquérir du matériel de fêtes et cérémonies.

- **19 juin 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'association « ANRH – ESAT Beauvais. » afin d'organiser un atelier danse.

- **22 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (A.D.P.C.60) afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours à l'occasion de la retransmission de matches de la coupe d'Europe sur le site réservé à cet effet Place Jeanne Hachette , pour un montant de 585,96 euros.

- **22 juin 2012** : Passation d'un avenant n°1 au marché de formation pré-qualifiante et d'encadrement technique dans le cadre de chantier d'insertion - lot n°2 : formation technique du chantier d'insertion attribué au groupement composé d'ELAN CES (mandataire) et BATIFOR , concernant des prestations complémentaires dans le cadre de l'exécution du marché à savoir : participation au sas d'entrée collectif, mission d'assistance aux réunions de recrutement collectif, correction des tests de savoirs de base.

- **23 juin 2012** : Passation d'une convention avec le centre de formation professionnelle d'agent conducteur de chien de sécurité concernant la participation d'un agent à la formation « conducteur de chien de sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 400,00 euros TTC.

- **25 juin 2012** : Passation d'une convention avec la société Air Liquide France Industrie afin de pouvoir disposer d'une grande bouteille de gaz « ATAL 5 ». Les frais correspondants s'élèvent à 363,00 euros TTC.

- **26 juin 2012** : Passation d'une convention avec Monsieur Raimondo Palmas et Monsieur Debrie Alain concernant la location d'une parcelle de terre sise sur Beauvais, rue de Clermont, cadastrée section ZE n°123p d'une surface de 920 m² afin de l'entretenir et d'y faire stationner des véhicules. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation forfaitaire de 850,00 euros.

- **26 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Sécurité Première concernant la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité (12 agents de sécurité) pour l'organisation de la deuxième nuit du Bac sur la place Jeanne Hachette, pour un montant de 1 865,56 euros TTC.

- **27 juin 2012** : Passation d'un marché de location avec la société SARL Trains Touristiques de France,

pour un montant annuel de 15 000,00 euros HT, le marché est conclu pour la durée des fêtes de Noël 2012.

- **27 juin 2012** : Passation d'un marché concernant la fourniture de services de télécommunication fixe, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire de type accès de base « TO », accès primaires « T2 », acheminement de leurs trafics téléphoniques entrants et sortants et services associés – chaque lot est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum, attributaire BOUYGUES TELECOM,

Lot 2 : fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire hors accès de base et primaires et acheminement de leurs trafics téléphoniques entrants et sortants et services associés - chaque lot est à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum, attributaire FRANCE TELECOM.

- **28 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité (1 VSAV + 3 hommes) pour l'organisation de la deuxième nuit du Bac sur la place Jeanne Hachette, pour un montant de 217,67 euros TTC.

- **28 juin 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du canada, au profit du collège Henri Baumont. Chaque séance sera facturée selon la délibération en vigueur pour un maximum de 12 enfants.

- **28 juin 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du canada, au profit du centre social UTILE. Chaque séance sera facturée selon la délibération en vigueur pour un maximum de 12 enfants.

- **28 juin 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association départementale de la Protection Civile de l'Oise afin de mettre en œuvre des postes de secours pour le concert d'ouverture des Scènes d'été, pour un montant de 564,38 euros TTC.

- **28 juin 2012** : Délégation de droit de préemption urbain au profit de la société Bertjadi sur la parcelle sise à Beauvais Boulevard Saint Jean, cadastré section AR n°265, d'une superficie de 2 891 m², pour 213/1000e, appartenant à la société le Mouflon, pour un montant de 36 780,71 euros.

- **29 juin 2012** : Droit de préemption urbain sur le bien sis à Beauvais « le Pâtis » cadastré section ZI n°2, d'une superficie de 290 m², appartenant aux conjoints Leclerc, pour un montant de 145,00 euros.

- **29 juin 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115022V-5 d'aménagement du lotissement la Longue Haye – lot 5, avec la société LOISELEUR PAYSAGE, pour un montant de plus value de 6 990,78 euros HT portant ainsi le marché à 268 082,49 euros HT.

- **4 juillet 2012** : Passation d'une convention avec le Groupe Territorial concernant la participation d'un agent à la formation « recruter les meilleurs ». Les frais correspondants s'élèvent à 645,00 euros HT.

- **4 juillet 2012** : Passation d'un marché avec la so-

ciété GERISK, concernant l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs et du plan communal de sauvegarde de la Ville de Beauvais. Le montant du marché est de 9 680 euros HT.

- **4 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SAS CONTACT FM concernant la mise en place d'une scène, du son et de l'éclairage et la réservation de trois DJ's pour l'organisation de la deuxième nuit du Bac sur la place Jeanne Hachette, pour un montant de 5 023,20 euros TTC.

- **6 juillet 2012** : Passation d'un bail au profit de l'association « club des chiens de défense de Beauvais », une parcelle de terrain sise à Beauvais, avenue Jean Rostand, cadastrée section AH n°504 partie d'une superficie de 6 352 m² environ, le bail est conclu moyennant un loyer annuel de 1 300 euros hors charges.

- **9 juillet 2012** : Passation d'un marché avec la société JAM EVENTS concernant des prestations d'animations effectuées par des clowns, des sculpteurs sur ballons et des peluches au bénéfice d'enfants de Beauvais pour la période du 11 décembre 2012 au 16 décembre 2012 inclus. Le montant du marché est de 23 878,50 euros HT.

- **9 juillet 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision n°2012-173 concernant la signature du contrat de cession pour la programmation d'un spectacle dans le cadre du festival Malices et Merveilles, avec la compagnie Les P'tits Bras, l'article 1 de la décision susnommée est modifié comme suit : « l'association Compagnie Les P'tits Bras demeurant place du Mazel – 26150 Die ».

- **9 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Protection Gardiennage afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre des scènes d'été, pour un montant de 1 578,72 euros TTC.

- **9 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Protection Gardiennage afin d'assurer la sécurité du concert Inna Modja et Joyce Jonathan organisé dans le cadre des scènes d'été, pour un montant de 1 943,50 euros TTC.

- **9 juillet 2012** : Passation d'un marché afin de permettre l'achat des produits pharmaceutiques et les trousse de secours pour les différents services, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Produits pharmaceutiques - attributaire : société EBONY SAS - pour un montant annuel minimum : 4 000 euros HT – montant annuel maximum : 16.000 euros HT,

Lot 2 : Trousse de secours – attributaire : société EBONY SAS - pour un montant annuel minimum : 1 000 euros HT – montant annuel maximum : 4.000 euros HT.

- **9 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL XTREME PROD afin d'assurer l'organisation d'un spectacle de trampoline sur le site du Plan d'Eau du Canada, pour un montant de 5 800,00 euros.

- **9 juillet 2012** : Passation d'une convention de partenariat comportant la mise à disposition, à titre gratuit, au Plan d'eau du Canada d'un espace abrité avec deux tables, quatre bancs et une grille-caddie, au profit de la Mutualité Française Picardie, afin de réaliser une action de prévention solaire à destination des enfants.

- **10 juillet 2012** : Passation d'un marché avec la société ASFB afin de réaliser des travaux de réfection de l'alimentation en eau chaude sanitaire et en la protection contre le gel des canalisations d'alimentation d'eau froide dans les combles et les pléniums de la crèche Saint Lucien. Le montant du marché est de 44 200,00 euros HT option comprise.

- **12 juillet 2012** : Passation d'un avenant au marché de service de transports scolaires et périscolaires, réguliers et occasionnels intra muros, afin de récupérer dans l'acte d'engagement du marché l'augmentation du taux de TVA réduit à 7% à compter du 1^{er} janvier 2012.

- **13 juillet 2012** : Passation d'un avenant au marché M 125019V études hydrogéologiques et environnementales en vue du renouvellement de la DUP et de la définition des bassins d'alimentation des ressources en eau de la ville de Beauvais avec la société AH2D, pour un montant de plus value de 1 597,00 euros HT portant ainsi le marché à 66 547,00 euros HT.

- **13 juillet 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115133V lot 13 pour la construction d'un chenil municipal avec la société FMC, portant le montant du marché à 130 480,19 euros HT.

- **16 juillet 2012** : Passation d'un contrat avec le cabinet QUADRA pour le recrutement d'un responsable des affaires culturelles. Les frais correspondants s'élèvent à 11 840,40 euros TTC.

- **16 juillet 2012** : Passation d'un marché avec la Société O2FEEL, pour un montant maximum de 5 717,96 euros HT, concernant la fourniture de vélos électriques.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Groupe Express afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Le Pianiste », pour un montant de 1 020,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Zephyrus VZW afin d'accueillir le groupe « VA FAN FAHRE » dans le cadre des scènes d'été, pour un montant de 3 700,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Dirty And Loud afin d'accueillir le groupe « Alex Taff » dans le cadre des scènes d'été, pour un montant de 900,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Télérama afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Télérama », pour un montant de 600,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Famille Goldini afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles, pour un montant de 3 050,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association OUPS Compagnie afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles, pour un montant de 2 250,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société La Lettre du Musicien afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le journal « La Lettre du Musicien », pour un montant de 850,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Mondadori Magazines France afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » via le magazine « Diapason », pour un montant de 1 200,00 euros TTC.

- **17 juillet 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la résidence des Ateliers d'Artistes au profit de la Compagnie Iagartija afin d'organiser ses répétitions.

- **17 juillet 2012** : Nomination du régisseur et du régisseur suppléant concernant la création d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes liées à la billetterie des spectacles programmés dans le cadre de Malices et Merveilles.

- **18 juillet 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115163V lot 4 pour la fourniture de jeux MA 12-1030 accessibles aux personnes à mobilité réduite dont l'installation sera sur le site du parc Marcel Dassault avec la société JET'SPORTS, portant le montant annuel maximum de 30 000,00 à 40 000,00 euros HT.

- **19 juillet 2012** : Passation d'une convention avec Monsieur Mohammed KRICHI concernant la location d'un local sis rue de Sénéfontaine dans le centre commercial Bellevue (lot n°5 et 9 de 115 m²) afin de l'exploiter à usage exclusif de restaurant à thème (pomme de terre). Cette location est consentie pour une durée de deux ans à compter du 20 juillet 2012 pour un loyer annuel de 9 600 euros.

- **20 juillet 2012** : Passation d'un marché avec la Société IREM, pour un montant de 37 698,00 euros HT, afin de procéder aux travaux de remise en état du pont du Wage.

- **20 juillet 2012** : Désignation du cabinet d'avocats – Garnier/Roucoux et Associés, aux fins de représenter la ville et un agent de la police municipale.

- **23 juillet 2012** : Désignation du cabinet d'avocats – SCP Garnier/Roucoux, aux fins d'intenter au nom de la ville une requête d'expulsion de Monsieur Gossuin qui occupe un logement situé dans le Parc Marcel Dassault.

- **23 juillet 2012** : Passation d'une convention avec ECF COTARD FORMATIONS concernant la participation de 6 agents à la formation au permis EB. Les frais correspondants s'élèvent à 5 170,00 euros net.

- **24 juillet 2012** : Passation d'un contrat de louage d'emplacements privés pour l'implantation de dispositifs publicitaires avec la société OXIAL. Le contrat est consenti et accepté pour une durée de 6 années à compter de la mise en service du mobilier, moyennant un loyer annuel de 1 300,00 euros HT.

- **24 juillet 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115118V-3 lot 3 concernant la construction d'un chenil municipal afin de remplacer un produit prévu au CCTP par un autre avec la société Poirier, titulaire du lot, portant le montant du marché à 85 325,58 euros HT.

- **25 juillet 2012** : Passation d'un contrat avec la Société Finance Active afin d'utiliser la plateforme IN-VERSEO pour améliorer et développer les services, ce logiciel est indissociable pour un meilleur service rendu à la collectivité. Les frais correspondants s'élèvent à 8 611,20 euros TTC.

- **25 juillet 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Les Martins Pé-

cheurs afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles, pour un montant de 6 794,00 euros TTC.

- **27 juillet 2012** : Passation d'une convention avec la société SIFRRAP concernant la participation d'agents à la formation « extincteurs ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 720,00 euros HT.

- **27 juillet 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'un groupe d'agents à la formation « apaisement et disponibilité pour et auprès des enfants – niveau 2 ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 400,00 euros.

- **27 juillet 2012** : Passation d'une convention avec GEOMENSURA concernant la participation de six d'agents à la formation au logiciel Mensura. Les frais correspondants s'élèvent à 9 230,00 euros HT.

- **30 juillet 2012** : Passation d'une convention avec Réseau Ferré de France relative au financement de l'étude de faisabilité intéressant les travaux connexes ferroviaires liés à la démolition et reconstruction du tablier du pont de Paris. Les frais correspondants s'élèvent à 32 650,00 euros HT.

- **30 juillet 2012** : Cession novatoire du marché M077008ST avec la Société SEMUP relatif à la location et maintenance des sanitaires publics, ce marché est transféré à la Société JC DECAUX Mobilier Urbain.

- **1^{er} août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans le pôle de proximité sis 25 rue Maurice Segonds au profit de l'association MEF du pays du grand Beauvaisis afin de réaliser ses missions.

- **1^{er} août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle d'application Gréber au profit de l'association Entredanses afin de réaliser ses missions.

- **1^{er} août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un local sis centre commercial Clairefontaine au profit de l'association itinér'Air afin de réaliser ses missions, moyennant un loyer mensuel de 612,64 euros.

- **1^{er} août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit et annuelle des salles municipales au profit de l'établissement Français du sang pour la collecte de sang et de plasma, et d'emplacement pour le bus de prélèvement de l'EFS.

- **2 août 2012** : Passation d'un marché avec la boulangerie Covelli pour l'achat de pains destinés aux besoins de l'unité de production culinaire, des centres de restauration scolaire et périscolaire et des services de la Ville de Beauvais. Le marché est à bons de commande avec un montant minimum annuel de 50.000 euros HT et un montant maximum annuel de 200.000 euros HT.

- **3 août 2012** : Passation d'un marché avec la Société OISE TP, pour un montant de 116 000 euros HT, afin de réaliser des travaux d'aménagement du parking de l'esplanade de Verdun et des abords.

- **3 août 2012** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (A.D.P.C.60), afin d'assurer un dispositif de secours dans le cadre de la manifestation sportive « sport en fête 2012 ». Les frais correspondants s'élèvent à 345,77 euros.

- **3 août 2012** : Passation d'une convention avec l'Association Le Théâtre la Balayette à Ciel pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré martinet, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **6 août 2012** : Passation d'un contrat avec l'association « organisation Miss Picardie » pour la mise à disposition de l'Elispace, de la salle des mariages, du petit salon, de la salle du conseil et la salle des commissions de la mairie, pour l'organisation de l'élection de Miss Picardie. Le montant de la recette s'élève à 3.539,56 € TTC pour les prestations annexes de l'Elispace, les moyens de communication seront pris en charge par la ville de Beauvais.

- **8 août 2012** : Passation d'un marché avec la Société 3D, pour un montant de 147 587,00 euros HT, afin d'acquérir une balayeuse aspiratrice 5M3 sur châssis pour l'entretien de la voirie.

- **10 août 2012** : Passation d'un marché avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise, pour un montant de 3.000 euros net, concernant une prestation pour l'évaluation du volet accessibilité des ERP de l'opération urbaine Fisac de Beauvais.

- **10 août 2012** : Passation d'un contrat avec la société CHUBB, pour un montant annuel de 4 617,60 euros HT options comprises, concernant la maintenance et le dépannage des installations de sécurité incendie au théâtre, place Georges Brassens.

- **10 août 2012** : Passation d'un marché avec la Société Télécoise, pour un montant de 5 658,00 euros HT, afin de réaliser les travaux d'achèvement des réfections des couvertures de l'Eglise Saint Etienne.

- **13 août 2012** : Passation d'un marché avec la Société LOISELEUR PAYSAGE, pour un montant de 12.665,96 euros HT, afin de réaliser des aménagements d'espaces verts au chenil municipal.

- **14 août 2012** : Passation d'un marché avec les entreprises suivantes pour l'acquisition de mobilier pour le pôle de services de proximité du quartier Saint Jean :

- Lot A : MBS – pour un montant de 8.000 € HT
- Lot B : MBS – pour un montant de 4.778 € HT
- Lot B2 : BUROD'OC – pour un montant de 34.917 € HT
- Lot F : SILVERA – pour un montant de 27.769,30 € HT

- **20 août 2012** : Passation d'un avenant au marché M125060V – lot 12 - avec l'entreprise 2F, pour un montant de 5.901,50 €, afin d'apporter des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux de rénovation de la maternelle Lebesgue, portant ainsi le montant du marché à 29.226,10 € HT.

- **20 août 2012** : Passation d'une convention avec le Théâtre de l'Orage pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, pour l'organisation de représentations théâtrales.

- **20 août 2012** : Passation d'un avenant au marché M125060V – lot 9 - avec l'entreprise ASFB, pour un montant de 6.450 €, afin d'apporter des

modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux de rénovation de la maternelle Lebesgue, portant ainsi le montant du marché à 23.550 € HT.

- **22 août 2012** : Passation d'un avenant au marché de réalisation d'un spectacle pyro-symphonique avec la société PANDORA, pour un montant de 5.467 € HT, afin d'inclure les charges financières supplémentaires rendues nécessaires suite au report du feu d'artifice.

- **22 août 2012** : Passation d'une convention avec INFORMAKIT concernant la participation de 3 d'agents à la formation au logiciel PARCK. Les frais correspondants s'élèvent à 1.250,00 euros HT.

- **23 août 2012** : Passation d'un contrat avec Monsieur Philippe HERSANT, compositeur, pour la création originale d'une pièce pour piano, dans le cadre de « pianoscope 2012 ». Les frais correspondants s'élèvent à 4.800 euros TTC.

- **24 août 2012** : Vente de 4 moutons du parc Marcel Dassault à Monsieur Sylvain LECERC, demeurant à Berneuil en Bray, pour un montant total de 120 euros.

- **24 août 2012** : Passation d'un contrat avec l'association départementale de la protection civile de l'Oise pour la mise en œuvre des postes de secours dans le cadre du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1.350 euros TTC.

- **24 août 2012** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, à titre gracieux, afin de prolonger la résidence de Patrice MASSON jusqu'au 31 octobre 2012 au sein des Ateliers d'Artistes.

- **27 août 2012** : Passation d'un avenant n°1 au marché d'éclairage et de distribution électrique pour le spectacle pyro-symphonique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, ayant pour objet d'inclure les charges financières supplémentaires rendues nécessaires suite au report du feu d'artifice. Le montant de l'avenant s'élève à 2.741,60 € HT.

- **28 août 2012** : Passation d'une convention avec la ligue française pour la santé mentale pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans le centre des ressources aux associations, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **28 août 2012** : Passation d'une convention avec l'association photo club beauvaisien pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans la tour 17 sise 20 avenue Jean Moulin, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 août 2012** : Passation d'une convention avec l'association CISD pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 11-13 rue de la Préfecture, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 août 2012** : Passation d'une convention avec l'association Hanicroches pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 149 rue de Saint-Just des Marais, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 août 2012** : Passation d'une convention avec la compagnie de la Yole pour la mise à dis-

position, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré martinet, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 août 2012** : Passation d'une convention avec l'association CIDFF pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans le centre des ressources aux associations sis 11 rue du Morvan, dans le pôle de proximité sis 25 rue Maurice Segonds et dans la maison de quartier Saint-Lucien sise 2 rue de la Tour, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **30 août 2012** : Passation d'une convention avec la Société ARPEGE afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive des licences d'utilisation ORACLE pour la gestion du logiciel Soprano du service élections. La dépense correspondante s'élève à 97,04 € TTC.

- **30 août 2012** : Passation d'un contrat avec la Société ARPEGE afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel Maestro Opus pour la gestion du recensement militaire. La dépense correspondante s'élève à 279,86 € TTC.

- **30 août 2012** : Passation d'un avenant n°1 au marché de fourniture de services de téléphonie fixe, avec la société France Télécom, ayant pour objet d'accepter que le titulaire du marché ne puisse pas fournir un relevé électronique détaillé des appels comportant, entre autres, le coût réel de chaque communication après remise. Le présent avenant ne comporte pas d'incidence financière.

- **31 août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, au profit du comité départemental du tourisme équestre de l'Oise, des équipements de la base nautique du plan d'eau du Canada, dans le cadre de la réalisation de leur manifestation équestre intitulée « Equi'Oise 2012 ».

- **31 août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, au profit de l'association HANDI-VOILE, des locaux, des équipements et du matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, dans le cadre de l'organisation d'une journée d'animations sportives et de plein air.

- **31 août 2012** : Passation d'une décision modificative au contrat signé avec la compagnie les p'tits bras pour la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Le montant des prestations s'élève à 3.361 €.

- **31 août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, au profit de l'association Diaphane, des ateliers d'artistes pour la préparation des « Photomales 2012 ».

- **31 août 2012** : Passation d'une convention avec la ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine pour la participation d'un agent au séminaire « 8èmes rencontres nationales de l'éducation ». Les frais correspondants s'élèvent à 185 € net.

- **3 septembre 2012** : Passation d'une convention avec PANACEA concernant la participation de 2 agents à la formation « l'hygiène en crèche ». Les frais correspondants s'élèvent à 550 € HT.

- **4 septembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, au profit du comité départemental de tourisme Equestre Oise, de locaux, d'équipements et de matériel de la structure Ecospace, dans le cadre de l'organisation de la manifestation sport en fête.

- **4 septembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, au profit de l'association BRC XV, de locaux, d'équipements et de matériel de la structure Ecospace, dans le cadre de l'organisation de la manifestation sport en fête.

- **5 septembre 2012** : Passation d'un contrat avec EDF suite à une modification du branchement électrique de la crèche Saint Lucien.

- **6 septembre 2012** : Passation d'un avenant n°1 au marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable - lot n°5 « les énergies » avec l'association les ateliers de la Bergerette. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 3.500 € HT.

- **7 septembre 2012** : Passation d'un marché de formations pour l'obtention du CACES avec la société LSM FORMATION. Le marché est à bons de commande compris entre un montant minimum de 7.000 € HT et un montant maximum de 25.000 € HT.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Mme PERNIER : Je voudrais dire, Madame le Sénateur-Maire, que nous sommes particulièrement bons au sein de l'équipe, puisque nos collègues de l'opposition ont accepté à l'unanimité toutes nos déliérations.

M. AURY : Pour une opposition qui n'est pas vraiment constructive, je n'y comprends rien ! Car cela est en décalage avec ce qui nous a été asséné au début du conseil municipal.

Mme LE MAIRE : : Vous devenez raisonnables, c'est très bien !

M. AURY : Quand on nous présente des choses sur lesquelles nous n'avons pas de reproches à faire.

M. RAHOUÏ : Surtout que Monsieur LOCQUET nous a traité d'ennemis en début de conseil, je crois qu'il s'est trompé de vocable une fois de plus.

Mme PARAGE : Madame le Maire, cette année « Ville amie des enfants » a fêté son 10ème anniversaire, et à ce titre un concours national était organisé pour la création de pâtisseries. Je voulais vous informer que les enfants de l'accueil de loisirs « Le petits lion » s'étaient classés dans les 10 premiers au plan national, que leurs recettes ont été publiées dans un livre édité par un grand chef pâtissier. A ce titre, je voulais vous remettre le tablier « Je cuisine ».

Mme LE MAIRE : : Décidément, c'est la journée du vêtement ! Dommage, il n'y a pas la toque pour rivaliser avec votre chapeau. Vous les félicitez pour nous, Madame PARAGE.

Mme PARAGE : Nous leur avons rendu honneur à l'Hôtel de Ville mercredi soir.

Mme LE MAIRE : : Mes chers collègues je vous souhaite un excellent week-end.

La séance est levée à 20H00.